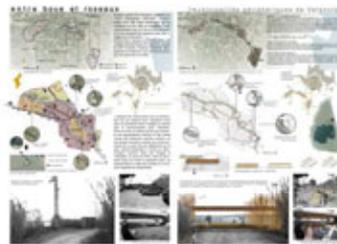


Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

Thème de réflexion 2009



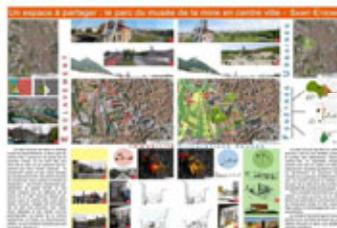
Prix national



Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr



Concours international



DGALN



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

PUCA

Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

Thème de réflexion 2009

Prix national

Concours international

Séminaire Robert Auzelle

Association pour l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie

Sous la direction de Robert-Max Antoni

assisté par Aude Vaspart

ART URBAIN

"Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement**."



Association pour la promotion de l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle

Association reconnue d'Utilité Publique (J.O. du 09/05/2004)
Président-Fondateur : Robert-Max ANTONI

Objet

Promouvoir l'enseignement de l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie, pour améliorer la qualité de la vie et la qualité du cadre de vie des habitants.

Le choix d'un thème annuel de réflexion en faveur du développement durable et l'organisation de manifestations publiques sur ce thème, illustrant la définition de l'Art urbain, procurent des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelles et des projets prospectifs d'universitaires. Ils permettent de présenter une synthèse de ces manifestations dans un dossier pédagogique pour informer un large public.

Inspirateur

Robert Auzelle (1913-1983) a inspiré la création et la démarche du Séminaire lors de sa fondation en 1984. Architecte et urbaniste, il a marqué l'époque de la Reconstruction notamment par son approche basée sur la pluridisciplinarité, la concertation avec les habitants. Sa réflexion sur les finalités de l'urbanisme et de l'écologie, présente dans son œuvre écrite est plus que jamais d'actualité.

Quatre manifestations annuelles

Chaque année, le Séminaire interpelle les élus, les professionnels et les universitaires sur une thématique relative à l'amélioration du cadre de vie en relation avec la politique publique du développement durable.

1/ Assemblée générale et thème de réflexion annuel

Le Président présente le bilan des activités de l'année précédente et le thème de réflexion annuel retenu. Le Concours international, la Rencontre entre les organisations professionnelles et les services de l'Etat ainsi que le Prix national porteront sur ce thème.

2/ Rencontre avec les organisations professionnelles

permet de connaître les actions engagées par chaque profession au regard du thème de réflexion annuel. Les actes de cette rencontre font l'objet de publications dans les revues professionnelles.

3/ Prix national arturbain.fr

s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés. Le Séminaire sélectionne et présente lors d'une manifestation publique des opérations d'aménagement remarquables par leur méthode d'élaboration et la qualité des réponses. Sensible aux relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et usagers, il valorise les équipes et les élus qui ont su mener à bien de tels projets. Ceux-ci sont exposés sur www.arturbain.fr. Le Séminaire réalise un travail de pédagogie par l'exemple.

4/ Concours international et les Bourses de l'Art urbain

est ouvert aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles et universités d'architecture et d'urbanisme, d'ingénierie, de paysage, de design d'espace... Ces équipes proposent un projet ancré sur les enjeux d'un site existant. Moment de création et de confrontation d'idées, ce concours fait émerger une pluralité de points de vue d'horizons différents, source d'inspiration à la disposition des professionnels. Des bourses sont attribuées aux lauréats.

La soirée de la remise des prix est aussi l'occasion de décerner des **Bourses de l'Art urbain** à de jeunes professionnels titulaires des meilleurs projets de fin d'études du Cycle de Master.

L'enseignement à distance sur www.arturbain.fr et les publications

Sous la direction du Président-fondateur Robert-Max Antoni, permettent de sensibiliser les étudiants et d'informer le public sur le Vocabulaire français de l'Art urbain - dont les termes sont utiles pour parler de l'urbanisme, de l'architecture et de l'environnement - le Référentiel pour la qualité du cadre de vie pour mieux évaluer la qualité architecturale, la qualité de la vie sociale et le Respect de l'environnement des projets et réalisations, la "e-sensibilisation" regroupant vidéos pédagogiques, publications et articles sur l'Art urbain et l'éthique du cadre de vie.

Fonctionnement de l'association : l'Etat, le mécénat et le bénévolat

Le Séminaire présente un caractère de service public ; ses objectifs s'inscrivent dans la mise en œuvre de la politique publique de développement durable. L'Etat (MLET) apporte son soutien au Séminaire dont les ressources proviennent du **mécénat**, des cotisations et du bénévolat de ses membres.

La cotisation annuelle de soutien individuelle est de 20€ et celle des sociétés de 500€ à 1000€. Pour les associations et les collectivités, le montant est laissé à leur appréciation. Un fonds d'épargne est dédié aux bourses destinées aux étudiants et aux jeunes professionnels.

DGALN



PUCA



Sommaire

Introduction	7
Chapitre I : Prix national arturbain.fr 2009 et Bourses de l'Art urbain	9
Chapitre II : Concours international arturbain.fr 2009- 2010	25
Conclusion	51
Annexes	55

Introduction

Depuis sa fondation en 1984, les actions pédagogiques engagées par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) participent à la promotion de l'Art urbain. Elles s'inscrivent pour l'année 2009/2010 dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la DGALN sur un thème de réflexion venant en soutien du Grenelle de l'environnement :

« **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous** ».

Le thème a été choisi à la suite d'une consultation du milieu professionnel et universitaire du cadre de vie. Il concerne l'espace, notre bien commun. Il s'intéresse plus particulièrement à des territoires à échelle humaine telles « les petites villes et les communautés de communes » ainsi qu'aux questions posées par l'éthique professionnelle du cadre de vie. Il interpelle les élus, les professionnels et les universitaires à l'occasion de 2 manifestations publiques se tenant à l'Arche de La Défense réunissant les membres et les invités du SRA.

Sont réunis dans ce dossier 2 chapitres présentant :

Le **Prix national arturbain.fr** du 14 décembre 2009 :

Les 6 opérations présentées par les maires et les maîtrises d'ouvrages illustrent le thème ; sélectionnées pour leur valeur exemplaire, chaque opération est présentée en faisant ressortir les qualités architecturales, sociales et environnementales.

Les **Bourses de l'Art urbain** sont à cette occasion décernées aux jeunes professionnels ayant passé leur projet de fin d'études dans l'année.

Le **Concours international arturbain.fr** du 14 juin 2010 :

En langue française, les esquisses des équipes pluridisciplinaires pilotées chacune par un professeur accompagné d'étudiants, sont présentées selon la méthode avant/après pour apprécier les améliorations apportées au cadre de vie.

Les esquisses font également valoir, comme pour les opérations, les qualités pré-supposées de leurs propositions.

Les annexes indiquent le thème et les règlements du Prix et du Concours pour 2010/2011 ; elles donnent divers renseignements sur l'enseignement par Internet du Séminaire Robert Auzelle (bibliographie, films, agenda, Audimat etc.). Des petits films sur www.arturbain.fr complètent cette information et proposent de visualiser les interventions des élus et professionnels lauréats du Prix national.

En conclusion, il conviendra de se référer aux synthèses figurant dans les communiqués de presse en tête des 3 chapitres. Le lecteur pourra ainsi tirer son enseignement. Les acteurs, élus, professionnels et universitaires apprécieront l'utilité de ces travaux pour leur usage dans l'exercice de leurs responsabilités.

Enfin, nos remerciements iront aussi à nos mécènes, aux sociétés membres, ainsi qu'aux bénévoles du Séminaire Robert Auzelle qui ont rendu possible l'organisation des 2 manifestations et l'octroi de *Bourses de l'Art urbain* aux jeunes professionnels.

Robert-Max ANTONI
Président

Thème de réflexion 2009-2010

Dans le prolongement des réflexions et propositions sur les thèmes: *Reconsidérer le lotissement* (2007/2008) et *Composer avec la nature* (2008/2009), le Séminaire Robert Auzelle propose à ses membres et partenaires, aux élus, aux universitaires et aux professionnels du cadre de vie de s'interroger pour l'année 2009/2010 sur :

Le centre urbain et son environnement accessibles à tous *petites villes et territoires intercommunaux.*

Préambule :

Pour des raisons liées à l'histoire du développement urbain et de l'urbanité, les centres des petites villes (moins de 20000 habitants) et des villages importants regroupent les services publics, les commerces, les emplois. Ils sont fréquentés par les habitants des communes voisines. Ces territoires disposent souvent d'un patrimoine naturel et agricole important permettant, mieux que dans les grandes agglomérations, d'accueillir le développement urbain et garantir l'équilibre entre le bâti et la nature. Cela impliquera que les aménagements aient pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie des territoires intercommunaux.

A titre d'exemple, un centre-ville relié par des « circulations douces » à une « place publique » à un « parc »..., desservis par un réseau intercommunal de transports, répond à ces préoccupations.

A partir de situations existantes, les opérations candidates au Prix national arturbain.fr et les projets présentés au Concours international arturbain.fr feront ressortir les améliorations apportées au cadre de vie. Celles-ci concerneront :

- Les conditions d'accès aux centres urbains spécifiques à chaque territoire (littoral, montagne, plaine, grande agglomération...) tenant compte de la localisation des lieux d'emplois, de services et d'équipements publics;
- L'utilisation de nouveaux modes de transports réduisant, ou se substituant, à l'usage de la voiture individuelle ;
- La fréquentation du centre urbain et de son environnement facilement praticables et sûrs pour « toute personne ».

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie » (cf www.arturbain.fr), et en priorité au regard des *références* ci-dessous :

- Recherche d'aménagements facilitant à toute personne l'accessibilité aux bâtiments et aux espaces recevant du public (*qualité architecturale*)
- Possibilité donnée à toute personne d'accéder plus facilement au centre urbain (*qualité de la vie sociale*)
- Economies en aires de stationnement et en énergies résultant de l'usage des moyens de transport (*respect de l'environnement*).

Le thème 2009/2010 et les règlements du Prix national et du Concours international seront portés à la connaissance du public et auprès de la presse concernée après l'assemblée générale du SRA qui aura lieu le mardi 10 Février 2009.

Chapitre I

Prix national arturbain.fr 2009

14 décembre 2009

Prix National arturbain.fr 14 décembre 2009 Communiqué de presse

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'Association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA). Il est placé sous le haut patronage de Monsieur Jean Louis Borloo Ministre d'Etat, MEEDDM.

Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année. Pour 2009/2010 il s'agit :

"le centre urbain et son environnement accessible à tous"

Un thème commun est retenu par le SRA pour ses deux grandes manifestations : le Prix National et le Concours International, ce dernier s'adresse aux équipes pluridisciplinaires d'enseignants et d'étudiants des écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'ingénierie...

Le règlement du Prix National arturbain.fr 2009 a fait l'objet d'une diffusion par un appel à candidatures paru dans « le Moniteur », la revue « Urbanisme », ainsi qu'auprès des différents réseaux du SRA: les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), l'Association des Petites Villes de France (APVF), le Syndicat National des Professionnels de l'aménagement et du Lotissement (SNAL), l'Association des Communautés de communes. Six opérations ont été retenues par l'association.

Des visites sur place avec les maires ont permis de mettre en valeur les qualités de chaque opération retenue. Les six opérations sont consultables sur le site www.arturbain.fr.

Les opérations ont été présentées le lundi 14 décembre 2009 à la Maison de la RATP, avec la participation des maires des villes et villages concernés. Chacun a fait valoir la beauté de sa commune en 2 minutes, suivi de la présentation de l'opération sélectionnée en 6 minutes. Les résultats :

Prix arturbain.fr 2009 : La Rivière (38)

Mention Qualité architecturale : Pezenas (34)

Mention Qualité de la vie sociale et Meilleure communication : Plan d'Aups (83)

Mention Respect de l'Environnement : Trilport (77)

Mention et Prix Internet du public : Parthenay (79)

Mention : Lognes / RATP (77)

Les distinctions ont été remises par le Président du SRA Robert-Max Antoni, en présence des trois mécènes CEGC, Adpi, Metalco et de Monsieur Thierry Lemoine, sous-directeur de l'Aménagement Durable, représentant le Ministre d'Etat.

Fait nouveau :

A cette occasion, les bourses de l'Art urbain réservées aux étudiants ayant obtenu la mention Très Bien au Projet de Fin d'Etudes conduisant à l'obtention du Master ont été remises à :

Bae Sun Sook (500 euros), Laura Giuliani (500 euros), Suzanne Sebö (500 euros), Pauline Stern (1000 euros), en présence de M. Franck Hammoutène (Président de l'Académie d'Architecture) et M. Bertrand Lemoine (Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette).



Prix national arturbain.fr 2009
Robert Alleyron-Biron, Maire de La Rivière et Serge Gros, directeur du CAUE 38



Mention qualité architecturale
Alain Grenier, Premier Adjoint au Maire de Pézenas et Gilles Amphoux, paysagiste



Mention qualité de la vie sociale et Meilleure Communication
Vincent Martinez, Maire de Plan d'Aups Sainte Baume



Mention respect environnement
Jean Michel Morer, Maire de Triport et Dominique Bonini, CAUE 77



Mention et Prix internet du public
Dominique Rougier, Adjoint, chargé des travaux – Ville de Parthenay et Aline Mordelet, chargée d'opération



Thierry Lemoine, Sous-directeur de l'Aménagement durable - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



Robert-Max Antoni, Président du Séminaire Robert Auzelle, Thierry Lemoine, avec Claude André, Chef de projet et Yo Kamina-gai, directeur du Département des espaces et du patrimoine de la RATP, qui ont reçu une mention.



Robert-Max Antoni et les représentants des trois mécènes du Séminaire : Valérie Dumont, Directrice de la Communication de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions, Alain Le Pajolec, Directeur Général de ADPI et Emmanuel Rolland, Ingénieur d'affaire chez Métalco Mobil Concepts



Franck Hammoutene, Président de l'Académie d'Architecture a remis les bourses de l'Art urbain aux étudiantes en architecture : Pauline Stern, Laura Giuliani, Bae Sun Sook et Suzanne Sebó



Introduction par Robert-Max Antoni

Présentation du Séminaire Robert Auzelle, association reconnue d'utilité publique. Rappel sur Robert Auzelle, l'inspirateur. Sa devise « toujours apprendre ».

L'attitude arturbain et ses cinq principes : apprendre à regarder, apprendre le vocabulaire, apprendre à cultiver la mémoire, apprendre à travailler en équipe pluridisciplinaire et apprendre à communiquer.

Présentation des activités pédagogiques du Séminaire : Concours international, Prix national, la médiation, les dossiers, le site internet.

L'Art urbain ne se décrète pas, il n'y a pas de loi ni de domaine à intercaler, c'est un état d'esprit à partager.

La définition de l'Art urbain selon le SRA : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement. »

Ethique du cadre de vie : importance pour les professionnels de mesurer les conséquences de leurs actes.

Le financement du SRA : tutelle du MEEDDM, 1000 adhérents, bénévoles, 3 mécènes (CECG, ADPi et Metalco).

Contribution du SRA au Grenelle de l'Environnement : enseigner l'éthique du cadre de vie en master et l'importance de prendre en considération les petites villes et communautés de communes dans le développement durable.

Le thème annuel : « Le centre urbain et son environnement accessibles à tous ». Déclinaison de la notion d'accessibilité.

Déroulement de la soirée :

- les villes ont été choisies en liaison avec les CAUE
- présentation en 1heure des six opérations sélectionnées : 2 minutes pour le Maire et 6 minutes pour présenter l'opération suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement
- vote de la salle et vote des sélectionnés
- faits nouveaux : remise des « bourses de l'Art urbain » et visionnage d'un film sur l'accessibilité
- remise des distinctions après allocution de clôture de Thierry LEMOINE qui représente le Ministre d'Etat.

L'enjeu des « bourses de l'Art urbain » :

- intervenir dans l'enseignement du master des architectes en leur proposant de participer au Concours international ou dans le cadre d'une présentation de leur Projet de Fin d'Etudes (PFE)
- recherche des PFE ayant obtenus une mention très bien et susceptibles d'illustrer la définition de l'Art urbain
- appel à candidatures fait dans les ENSA
- 50 candidatures reçues venant de 10 écoles. L'ENSA de Paris la Villette a connu la plus forte participation
- 4 projets ont été choisis qui affichent une préoccupation commune de « composer avec la nature » et de « reconsidérer le lotissement »
- J'ai souhaité que Franck HAMMOUTENE, Président de l'Académie d'Architecture puisse découvrir ces nouveaux talents.

Règlement du Prix national 2009

Art 1 : L'organisateur et le thème :

L'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevables les candidatures, arrête le choix et le nombre d'opérations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Le thème 2009 est : « **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous** ».

Art 2: L'objet:

Le Prix National arturbain.fr, placé sous le haut patronage du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernés les territoires et les habitants des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

Art 3: Les participants et les modalités d'inscription:

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme, membres ou non de l'association. Ils formulent leur demande par courrier, en indiquant le nom du correspondant. Le courrier est adressé au président du SRA.

Les candidats retenus, adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500€. Pour les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire ?

Art 4 : Le calendrier et la préparation de la manifestation:

Mars/Octobre : Consultation publique et réception des candidatures.

Octobre : Visites des opérations pressenties par un comité d'experts choisis par le SRA, puis sélection des opérations.
Préparation des fiches et des diaporamas de présentation des opérations sélectionnées en liaison avec l'association,.

Novembre : Préparation des fiches.

Décembre : Présentation publique des opérations à Paris et remise des distinctions.

Art 5 : Les modalités de vote du jury et du vote du public:

5.1 Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants.

Chaque élu et représentant d'organisme attribuent une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les trois critères de la définition de l'Art urbain.

5.2- Les distinctions, « Prix National et Mentions », sont décernées en fonction du classement.

5.3-« La Meilleure communication » est décernée par le public.

Art. 6 : La propriété et l'exploitation des opérations présentées au « Prix National arturbain.fr ».

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements: site:www.arturbain.fr , tel :01 40 81 63 00 / 7135, Fax: 01 40 81 73 90

courriel: michele.colin@i-carre.net,

Adresse postale : SRA Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex

PRIX NATIONAL 2009

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage :	Commune de La Rivière, le village - Tel 04 76 93 61 52 - Fax 04 76 93 36 95 – mairie.la.riviere@wanadoo.fr SDH / Isère Habitat
Responsable :	Robert Alleyron-Biron, Maire
Présentateur :	Serge Gros, directeur du CAUE de l'Isère
Organismes décisionnaires et financeurs :	Commune de La Rivière, Région Rhône – Alpes, Parc Régional Naturel du Vercors, ADEME, Conseil Général de l'Isère, Etat (DGE / FISAc)
Propriétaire du site :	Commune de La Rivière
Description de l'opération :	« Pour un projet, pour une qualité de projet, il faut une rencontre... » Yves Perret, architecte d'opération. Petite commune (364 habitants) du Parc Naturel Régional du Vercors à 30 km de Grenoble et en piedmont ouest du Vercors, La Rivière a réalisé un projet d'extension du centre village pour retrouver une qualité de vie villageoise en créant une offre de services, commerces et logements, tout en limitant le phénomène pavillonnaire. Composer avec cette nature et cet environnement si particuliers, lancer un projet exemplaire sur le plan énergétique et environnemental, renforcer la mixité sociale et d'activités tels ont été les objectifs de cette opération. Surface du tènement : 7 740m ² , bâtiments communaux : 723 m ² SHON, logements : 1272 m ² SHON. Commune : 1,960 M€ coût travaux (bâtiment et abords) ; SDH : 0,98 M€ pour les logements.
Equipe pluridisciplinaire :	Partenaires de l'opération : CAUE de l'Isère, PNRV, AGEDEN, DDE, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Restauration des Territoires de Montagne (RTM), Créabois Isère. AMO HQE : Hervé Girard et Maxime Tassin. Etude préalable : Atelier F4 – architectes urbanistes, Atelier Verdance – paysagiste, Ancrages – programmation, Prospectives – développement économique. Maîtrise d'œuvre communale : Atelier Yves Perret - architecte, Atelier Verdance – Paysagiste, Cabinet Massardier – économiste, BE BA – BET Rabeisen, BET bois – Arborescence, BET fluides – SETCI, vrd voirie – seria, Contrôleur technique – CT Norisko. Maîtrise d'œuvre logements : ISIS Patrick Ferrero - architecte.

CENTRE-VILLAGE, PORTE DU PARC, La Rivière (38)



Qualité architecturale :

- Renforcement du centre-village en prolongement de la structure urbaine existante.
- Création d'une place publique donnant sur la rue principale.
- Respect de l'identité existante par une relecture contemporaine de l'architecture traditionnelle.
- Insertion paysagère du centre-village, respectant la topographie.
- Plan masse validé par une Approche Environnementale de l'Urbanisme pour profiter des meilleures vues et orientations sur le massif du Vercors et sur la vallée de l'Isère.
- Réhabilitation de l'ancien séchoir à noix, témoin du patrimoine local (1).

Qualité de vie sociale :

- Variété des fonctions et convivialité : nouveaux services (épicerie, restaurant, bar, espace d'exposition, point d'information du Parc du Vercors, salle polyvalente, salle de réunion pour associations et relais assistantes maternelles). Nouveaux logements : logement du gérant, deux gîtes communaux de 5 et 7 places (labellisés "ecogîtes", dont un accessible aux personnes à mobilité réduite), logements sociaux (8 réalisés en locatif, 1 local d'activité, 5 logements en accession à venir).
- Le pôle de commerces et de services (1 et 6) répond à une demande exprimée par la population, encourage la population âgée à rester dans la commune, les jeunes ménages à trouver une offre de logements accessible, créant ainsi une mixité générationnelle.
- L'ancien séchoir restauré est devenu un lieu de rencontre qui abrite un nouveau four banal (2) accessible à tous.
- Les gîtes (4) et l'espace d'information permettent de rendre accessible le Parc Naturel Régional du Vercors aux touristes.
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du site.

Respect de l'environnement :

- L'ensemble du quartier est alimenté par une chaufferie bois déchiqueté (3).
- Utilisation des bois de la forêt communale en vêture et en structure. Les douglas abattus n'ont pas besoin de traitement, l'énergie grise est minimisée au maximum.
- Traitement des espaces publics avec des matériaux locaux : mise en valeur des ressources locales naturelles et humaines.
- Maîtrise du ruissellement (cheminement piéton sur le merlon, mare pédagogique comme bassin de rétention, utilisation des essences locales et vivaces...)
- Gestion de l'eau optimisée à la parcelle, minimisation de l'imperméabilisation des sols (espaces publics minéraux perméables, stationnements en evergreen...)

MENTION QUALITE ARCHITECTURALE

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Pézenas – 6, Rue Massillon BP 73 - 34120 Pézenas. Tel. : 04.67.90.41.00 - www.ville-pezenas.fr

Responsable : Alain Vogel-Singer, Maire

Présentateur : Philippe Nicolle, Directeur Général des Services de la Ville

Organismes décisionnaires et financeurs :

Ville de Pézenas – Conseil Général de l'Hérault – Etat et Région Languedoc-Roussillon

Propriétaire du site : Ville de Pézenas – Conseil Général de l'Hérault – Etat

Description de l'opération :

Marcel Pagnol a dit à propos de Pézenas : "Si Jean-Baptiste Poquelin est né à Paris, Molière est né à Pézenas". Depuis le 12^{ème} siècle la ville de Pézenas a toujours présenté un important rayonnement commercial, historique et culturel. Son centre ancien, riche d'un patrimoine reconnu, est classé en secteur sauvegardé depuis 1965. Ce centre reçoit le flux important de la nationale qui en permet l'accès et accueille plus de 600000 visiteurs en période estivale. Le lit des rivières qui traverse le centre-ville est source de fréquentes inondations en automne. Afin de désengorger le centre ancien et lutter contre les inondations, les élus ont lancé en 2003 une étude urbaine pour mettre en place un plan de circulation. Ce plan a pour but de déterminer des voies à sens unique, d'aménager des aires de stationnement (A) et de requalifier les entrées de ville (B). Une première tranche de travaux est lancée en étude, 1,4 km de longueur pour 12 500m² de voirie et 10 300 m² d'espaces publics avec la réalisation d'un parking public paysager de 7 300m² et d'une place de 3 000m².

Equipe pluridisciplinaire :

Gilles Amphoux, Laurent Beauzédât - Paysagistes, Agence Amphoux. Emmanuel Delmas - Ingénieur ECOGAP. ETC Ingénieur Circulation, SCI BET. Olivier Roque - Géomètre-expert, Cabinet Roque.

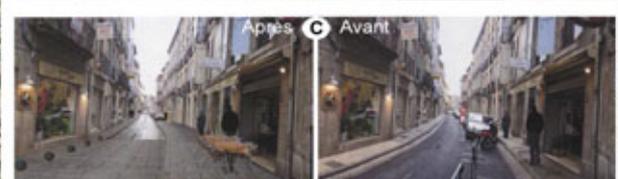
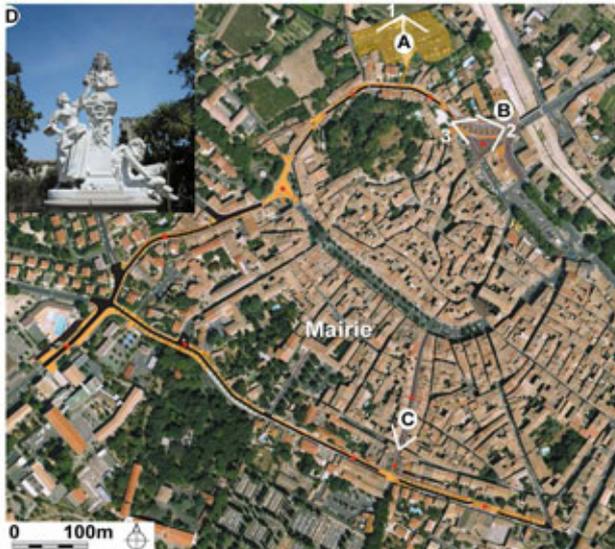
MOLIERE EN SA VILLE ACCESSIBLE A TOUS, Pézenas (34)



A, 1 - Parking Voltaire. B, 2 et 3 - Place des Etats du Languedoc.

C - Rue Anatole France (avant - après).

D- Monument à Molière, sculpteur : Injalbert.



Reproduction publique sous réserve d'accord www.arturbain.fr

Qualité architecturale :

- **Restructuration** de 1,4 km de voies et d'espaces publics en périphérie du centre historique.
- Création de **liaisons** entre l'entrée de ville Nord, le centre ville et les nouveaux quartiers du 19/20^{ème} siècle.
- Cette relecture des fonctions urbaines s'applique aux véhicules, mais surtout aux modes de **circulations douces**.
- **Désengorgement** du centre médiéval inadapté aux gabarits routiers.
- Les objectifs et concepts d'aménagements recherchés sont : qualité des espaces, dimensions d'accessibilités aux PMR, qualité et pérennité des revêtements de sols, de mobiliers, réintroduction du végétal en quelques lieux spécifiques.
- Aménagement de la place des "Etats Généraux du Languedoc" (2, 3 et B) en tant qu'**entrée de ville** qui reçoit le parvis de l'Hôtel Peyrat, l'espace Molière et l'office du tourisme.
- L'aménagement de la seconde entrée de ville, rue Anatole France est à l'étude (C) afin d'élargir les trottoirs et mettre en valeur les commerces.

Qualité de vie sociale :

- Le schéma de circulation **relie** la place des "Etats Généraux du Languedoc" aux différents points aménagés : Parking Voltaire (A et 1), hôpital de jour (qui est désenclavé), Allée Montagne, cours Jean Jaurès, Plateau de la Butte verte et des écoles, place de la Mairie, places Poncet et Bonnet.
- Ces nouvelles liaisons **redynamisent la vie des quartiers**, encouragent des **liens sociaux**, valorisent un patrimoine vernaculaire et permettent aussi l'organisation d'activités attractives, expositions, marchés aux livres, antiquités...
- Une **navette** relie le parking au centre-ville (360m).

Respect de l'environnement :

- Travaux réalisés avec des **matériaux de proximité**.
- La disposition des stationnements périphériques **réduit les déplacements** des véhicules et leur vitesse à 30 / 50 km/h maximum.
- Le centre-ville est clos par des bornes **limitant son accès en voiture**.
- Les eaux de pluies sont gérées par **rétenion** sous chaussée et noues paysagères sur le parking Voltaire.
- Les ordures ménagères sont gérées par la mise en place de **conteneurs enterrés**.
- L'ensemble des espaces est dédié aux personnes à mobilité réduite et permet des pratiques de **déplacements doux**, vélos, pédibus.

MENTION QUALITE DE LA VIE SOCIALE et meilleure communication

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage :	Mairie de Plan d'Aups Sainte Baume - Hôtel de Ville 83640 Plan d'Aups Sainte Baume. Tel.: 04 42 04 50 10 - Fax: 04 42 62 55 24 www.plandaups-stebaume.fr - email : mairie-plandaups@orange.fr
Responsable :	Vincent Martinez, Maire
Présentateur :	Vincent Martinez, Maire
Organisme décisionnaire et financeur :	Commune de Plan d'Aups Sainte Baume
Propriétaire du site :	Commune de Plan d'Aups Sainte Baume
Description de l'opération :	Petite commune de 1400 habitants au cœur du Massif de la Sainte Baume, ce village a la particularité d'abriter la grotte où Sainte Marie Madeleine décida il y a 2000 ans de finir ses jours dans la prière. La réalisation du « cœur de village » a commencé par la création de la stèle du Monument aux Morts et l'aménagement paysager du boulevard devant la Mairie. Il s'est poursuivi par le réaménagement du parking de l'école primaire et la création de la rue centrale. D'autres aménagements ont ensuite été réalisés : construction de l'école maternelle (8), de la place de la mairie (3 et 4), aire de jeux, création des cheminements piétons, du parking paysager devant l'école maternelle, construction des bâtiments de la Poste (6), de l'office Municipal de Tourisme, des logements communaux, élargissement des trottoirs et reconstruction des murs en pierre devant la Mairie. Les dernières réalisations sont la construction de la Halle (4) et la requalification de l'entrée du village. Ce programme a été réalisé en six ans pour un coût de 5 million d'euros environ, acquisitions foncières comprises.
Equipe pluridisciplinaire :	Mairie - Marielle Serre, CAUE du Var, Citadia conseil - M. Merignac, Xavier Guilbert - Urbaniste, C. Baudot - Paysagiste, Conseil Général du Var, Région PACA, ADEME, Agence de l'eau.

COEUR DE VILLAGE POUR TOUS, Plan d'Aups Sainte Baume (83)



Qualité architecturale :

- Elaboration d'un schéma d'urbanisme définissant la création d'une **rue centrale** avec une organisation en **ilots intégrés** au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.
- Plantation de **Pins pignons** le long de la rue centrale.
- Affirmation de la **centralité** par la réalisation de nouveaux équipements : place publique, halle, commerces, services de proximité, aire de jeux pour les enfants.
- Exigence d'une qualité architecturale véritablement provençale par l'obligation d'utiliser des **matériaux nobles** : tuiles rondes, enduits de façades de couleurs, gouttières en zinc ou en cuivres, briques, poteaux en chênes..., avec la volonté de réaliser des constructions de type « maison de village ».
- **Ouverture paysagère** dans tous les espaces bâtis pour maintenir un lien fort avec l'environnement.

Qualité de vie sociale :

- Diversification du parc immobilier par la construction de logements collectifs dans le centre du village visant au développement de la **mixité sociale**, favorisant les primo accédants et proposant une offre locative.
- Mise en œuvre d'une « **accessibilité douce** » pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants.
- Renforcement du **lien social** par la création d'une place publique, d'une aire de jeux pour les enfants, d'une agence postale avec DAB, de l'office municipal de tourisme, d'une superette, des logements collectifs publics et privés.
- Création d'une **résidence retraite service** reliée au cœur de village par une **allée piétonne et cyclable** cheminant aux milieux des terres agricoles.
- Aménagement d'une **liaison piétonne éclairée la nuit** avec l'ancien hameau villageois dominé par son église romane du XIème siècle.

Respect de l'environnement :

- Réalisation d'une multitude de petits parkings paysagers visant à favoriser les **cheminements piétons**.
- Conservation de tous les arbres existants et plantation d'arbres de hautes tiges de types méditerranéens.
- **Enfouissement** de tous les réseaux électriques et téléphoniques.
- Réseau de chaleur urbain, à partir d'une **chaufferie collective** (bois) pour le chauffage de tous les bâtiments publics.
- Création d'une **station d'épuration biologique** macrophyte pour la totalité du village et un réseau d'assainissement assurant le raccordement de la totalité des logements, commerces et bâtiments publics du noyau urbain.
- Généralisation du **tri sélectif** par points d'apport volontaire dissimulés par des habillages rustiques en bois et création d'une déchetterie.
- Eclairage public équipé de **lampes basse consommation** avec réduction de l'intensité lumineuse de minuit à six heures du matin.

MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Trilport – 5 rue du Général de Gaulle – 01.60.09.79.30– 01.64.35.04.31 – www.trilport.fr

Responsable : Jean-Michel Morer, Maire

Présentateur : Dominique Bonini, CAUE 77

Organisme décisionnaire et financeur : Ville de Trilport

Description de l'opération : Trilport, ville d'à peine 5000 habitants, nichée entre Marne et forêts, place depuis 2004 le **Développement Durable et l'accessibilité** au cœur de son projet de ville. C'est l'effet « Le petit prince », du nom du centre de loisirs H.Q.E (5) inauguré en 2006, première manifestation concrète de cette volonté. Cette réalisation est le détonateur d'une véritable révolution culturelle qui s'est propagée depuis dans toute la ville et au-delà. Chaque projet intègre désormais ces **deux priorités**, ce qui est visible dans le centre-ville : aménagement de l'église et de sa place accessibles à tous (7), de la Mairie et des locaux associatifs, campagne de rehaussement des arrêts bus (2), lancement d'un programme d'équipements publics H.Q.E mené en partenariat avec la Région et le Département. Ce programme de plus de 4 millions d'euros est le premier du genre en Ile de France à avoir intégré exclusivement des réalisations H.Q.E. Une tendance qui s'intensifie, avec dès 2010, l'aménagement d'un chemin des écoliers reliant le « Petit Prince » au restaurant scolaire de l'école Prévert, le lancement de l'éco quartier «Centre Ville», lauréat de l'appel à projets régional «Nouveaux Quartiers Urbains» et sélectionné dans le club opérationnel des 160 «Quartiers Durables» du Ministère de l'écologie.

Equipe pluridisciplinaire : Jean-Charles Chierier, Directeur des services techniques de la ville - Gérard Haution INSECO, AMO - Anne Nissolle Pactarim, référent accessibilité - Marianne Souq, paysagiste, CAUE 77 – Patrick Puget et Isabelle Minazzoli, architectes - Joëlle Paquet, Atelier Tel - Comité 21.

LA BALLADE DU PETIT PRINCE, Trilport (77)



Qualité architecturale :

- Adossé au mur de meulière existant, le centre de loisirs H.Q.E. "Le Petit Prince" (5) respecte l'esprit du village.
- Il offre une perspective vers la Marne et un point de vue sur le parc de la villa Bia.
- Architecture du centre contemporaine : emploi de certains matériaux (bois naturel, aluminium, verre...) et toit terrasse (4).
- Cohérence des fonctionnalités et du traitement des interfaces avec l'espace public afin d'obtenir un continuum de l'accessibilité dans la ville.

Qualité de vie sociale :

- Concertation amont / aval du projet entre ville, habitants, partenaires (CG77, CRIF, CAUE, DDEA, Pact Arim...), grâce à la dynamique apportée par l'Agenda 21.
- Convivialité multi-générationnelle de par la multiplicité des usages de l'équipement : centre de loisirs, lieu d'exposition associatif et culturel, salle de réunion...
- Renforcement de l'attractivité du centre ville, proximité avec la gare, les services et les commerces.
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : circulations douces et ascenseur intérieur.
- La lecture identitaire des deux fonctionnalités de l'équipement est respectée : le centre de loisirs "le petit prince" avec son accès depuis la rue du Bac (5), et la salle polyvalente, St Exupéry, accessible depuis le parc de la propriété de la villa Bia (3).

Respect de l'environnement :

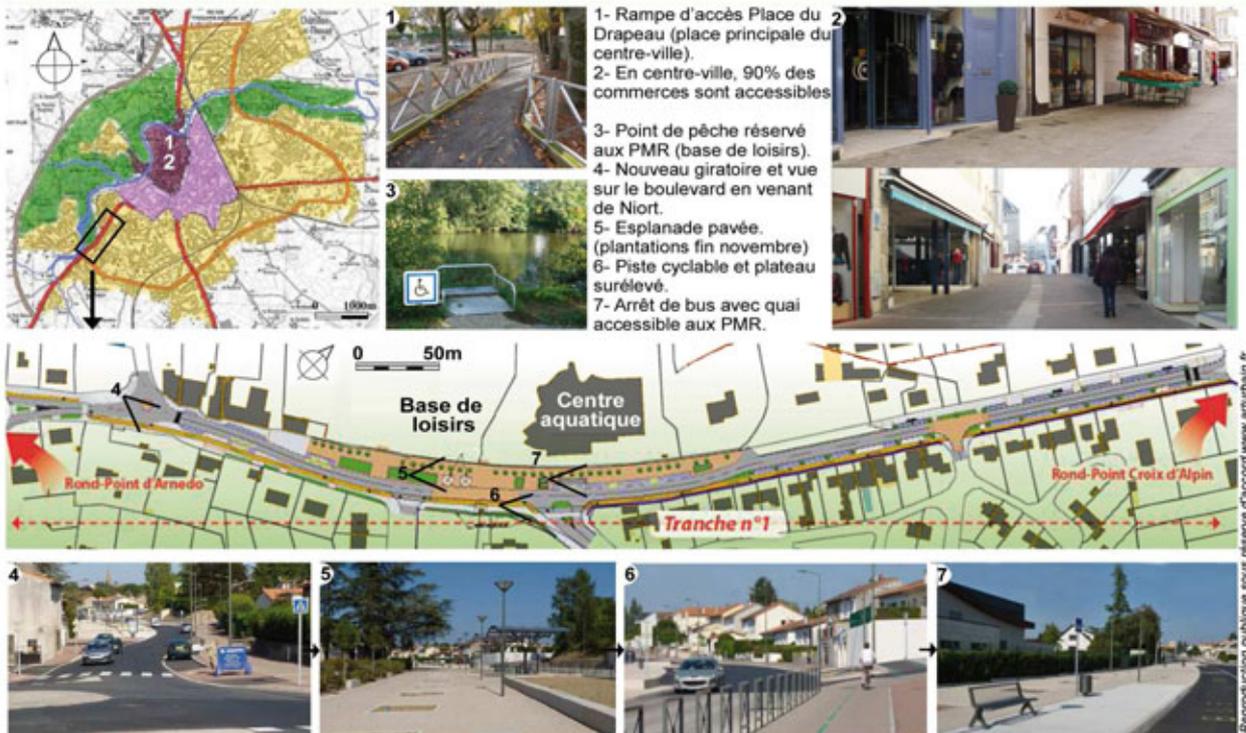
- Limitation stricte de l'accès automobile dans la propriété pour réduire les nuisances, maintenir la biodiversité dans le parc et favoriser la quiétude des jeux des enfants.
- Efficacité énergétique du bâtiment accrue grâce au toit végétalisé, à l'enfouissement sur trois côtés du bâtiment, à l'utilisation du mur en meulière, et à l'isolation extérieure en bois.
- Gestion de l'eau comme priorité environnementale de cet équipement : toit végétalisé, infiltration naturelle et récupération des eaux de pluie pour les sanitaires. Premier équipement au niveau départemental à mettre en place cette orientation environnementale.
- Démarche environnementale exportée depuis dans la ville en reprenant l'interrogation du petit prince « s'il te plaît dessine-moi ... une ville durable et agréable à vivre ».

MENTION et Prix Internet du public

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage :	Ville de Parthenay (Deux-Sèvres), 2 rue de la Citadelle BP 189 79200 Parthenay - Tél 05 49 94 03 77 - fax 05 49 94 90 41 - cc-parthenay@cc-parthenay.fr
Responsable :	Xavier Argenton, Maire de Parthenay et Président de la Communauté de Communes de Parthenay
Présentateur :	Dominique Rougier, Adjoint aux travaux
Organisme décisionnaire :	Ville de Parthenay
Organismes financeurs :	Ville de Parthenay, Communauté de Communes de Parthenay, Conseil Général 79, Etat, ERDF, France Telecom
Propriétaire du site :	Ville de Parthenay
Description de l'opération :	Parthenay, 10 473 habitants, capitale médiévale de la Gâtine et d'une Communauté de Communes de 18 000 habitants, est caractérisée par un secteur médico-social riche et varié. Elle a su développer une politique d'accessibilité dès le début des années 80 (1) (2). En tant qu'entrée de ville majeure, la requalification du boulevard Clemenceau avait plusieurs objectifs : - Faciliter la lisibilité de l'espace public - Favoriser les déplacements doux et rationaliser le stationnement - Faciliter l'accès pour tous et à tous les modes de transports aux équipements publics structurants tels que le centre aquatique Gatineo, la base de loisirs et les salles de tennis et de squash. Chiffres Clés : 15000 m ² de superficie pour un montant total de 2 400 000€ TTC (incluant la réfection de tous les réseaux).
Equipe pluridisciplinaire :	Ville : Aline Mordelet, chargée de projet. Communauté de Communes de Parthenay : Jérôme Thébault, chargé de projet. Cabinet Lancereau - Meyniel (Charte Urbaine) : Gérard Lancereau, Architecte. Association des Paralysés de France : Claude David, correspondant APF. Foyer Gabrielle Bordier : Gilles Tapin, animateur missionné accessibilité. Iris Conseil (Bureau d'études voirie) : Christophe Maisonobe, chef d'agence. CETP (Bureau d'études réseaux secs) : Dominique Charrier, directeur commercial. EUROVIA (TP-Lot VRD) : Alain Juin, conducteur de travaux. GEF TP (TP-Lot réseaux secs) : Jean Ricard, conducteur de travaux. C. G. des Deux-Sèvres : Claude Bonet, chef d'agence. Electricité Réseau Distribution de France : Patrick Mordelet, chargé d'affaire. France Telecom : Bernard Girard, chargé d'affaire.

BOULEVARD EN CIRCULATIONS DOUCES, Parthenay (79)



Qualité architecturale :

- Application de la **charte urbaine** de Parthenay, document guide garant de la cohérence et de la qualité du traitement de l'espace public, pour les entrées de ville et les axes majeurs jusqu'au **centre-ville rendu accessible**. (1)(2).
- Espaces piétons, cyclables et routiers délimités par un choix différencié et adapté des **matériaux** de revêtement.
- **Esplanade** pavée ouvrant sur le centre aquatique et la base de loisirs, aménagée de mobiliers et d'espaces plantés de graminées d'espèces et de tailles variées pour un effet champêtre et un attrait pédagogique. (5)
- Remplacement des anciens arbres trop imposants par des poiniers à fleurs et des érables champêtres, ainsi que des rosiers et diverses plantes arbustives, afin de rester à **échelle humaine** et d'apporter de la couleur toute l'année.
- Enfouissement en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques.
- Eclairage public **intégré** au décor, avec des crosses à 4m de hauteur pour un éclairage spécifique de la piste cyclable.

Qualité de vie sociale :

- Du début de la réflexion à la réception des travaux, **concertation** entre la Ville de Parthenay / le Foyer Gabrielle Bordier / l'Association des Paralysés de France pour une bonne **accessibilité**.
- Aménagement de 700m² de **piste cyclable** bidirectionnelle d'un bout à l'autre de l'opération pour accéder au centre aquatique et à la base de loisirs où les cyclistes peuvent rejoindre le réseau cyclable de la Vallée du Thouet. (6)
- Aménagement d'un **espace de détente** sur l'esplanade, avec alignement d'arbres, espaces plantés, bancs, auvents, abri-vélos et candélabres de style « square ». (5)
- Création de 2 plateaux surélevés (6) en zone 30 et d'un giratoire (4), éclairage spécifique aux passages piétons pour un usage du boulevard plus **sécurisé**.
- Aménagement de stationnements BUS avec quais **accessibles** aux personnes à mobilité réduite. (7)

Respect de l'environnement :

- **Réemploi** des matériaux de terrassement en remblai.
- Choix d'un enrobé à **liant végétal** comme revêtement pour la piste cyclable.
- Choix d'un enrobé spécifique réduisant les bruits de circulation pour un meilleur **confort acoustique**.
- Ballasts électroniques sur les candélabres réduisant l'éclairage à certaines heures et permettant ainsi une **économie d'énergie**.
- Création d'un réseau d'eaux pluviales séparatif.

MENTION

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage : RATP – 54, quai de la Rapée 75599 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 58 78 20 20 – Fax. : 01 58 78 31 70 – www.ratp.fr

Responsables : Pierre Mongin, Président Directeur Général - Rémi Feredj, Directeur.

Présentateur : Claude Andres, Chef de Projet

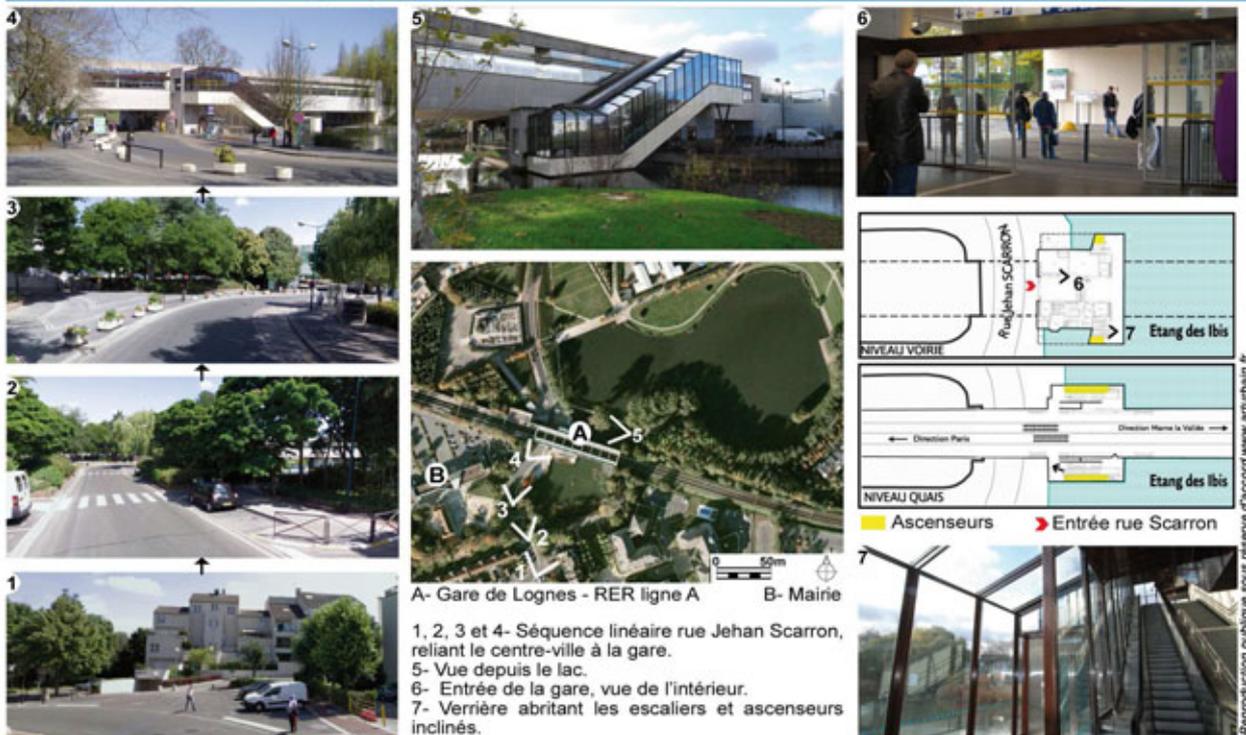
Organisme décisionnaire et financeur : RATP (MOA) - RIF (financement : 100%)

Propriétaire du site : RATP

Description de l'opération : La gare RER de Lognes, construite en viaduc au dessus d'un plan d'eau, est classée au patrimoine RATP. L'opération de mise en accessibilité respecte cette contrainte : la forme particulière des escaliers d'accès aux quais aériens en encorbellement a été conservée. Ainsi 2 ascenseurs inclinés viennent accompagner ces escaliers, sous de grandes verrières permettant aux voyageurs qui accèdent aux quais d'avoir des points de vues sur la ville.

Equipe pluridisciplinaire : Architecte : atelier Phileas (Paris) – François Kharrat
MOE GO/SO/BT : BET ARCADIS SA (Plessis Robinson / 92) – Luc Jeansannetas
MOE cfa : RATP/ING/SVO – Olivier Gouffier
MOE Electro mécanique: RATP/ING/FEE – Tony Mailly
Coordinateur SPS : ACSBM – Bernard Michaux – OPC TRX : RATP MOT SMI – Alexandre Fere
Contrôle technique : Bureau VERITAS (Paris)

GARE RER ACCESSIBLE, Lognes (77)



Qualité architecturale :

- Les nouveaux équipements complètent les **dispositions volumétriques**, en respectant le parti architectural initial de la gare conçue comme un ouvrage d'art franchissant le lac (1).
- L'élargissement des escaliers « extérieurs » est traité dans une **continuité** de rythme et de **matériaux vis-à-vis** du bâtiment existant.
- Dans la **perspective** du parc paysager, la gare n'a pas changé d'allure, elle semble juste avoir été rénovée. Depuis les ascenseurs inclinés transparents la vue s'étend sur le parc et le lac au-dessous (5).
- Les verrières apportent un maximum de **luminosité** en journée (7).
- La **circulation intérieure** est restée simple et **directe** entre le hall et les quais.

Qualité de vie sociale :

- Les Elus et les services techniques de la ville ont été **associés** à l'opération dès les études de faisabilité.
- Les associations de personnes handicapées et particulièrement l'Association pour les Personnes Aveugles ou Malvoyantes (APAM) ont apporté leurs **conseils** et expertises dans le domaine de la **déficience visuelle**.
- Les qualités patrimoniales d'usage et d'environnement que la gare initiale offrait sont maintenant **partageables sans discrimination** par tous les publics.
- Les **personnes à mobilité réduite** empruntent le même parcours que les autres voyageurs.

Respect de l'environnement :

- **Chantier vert** et tri sélectif des déchets, les travaux ont respecté l'environnement et la riche **biodiversité** des lieux.
- L'emploi d'un verre auto nettoyant permet de **réduire** de 50% les **interventions de maintenance préventive**.

Bourses de l'Art Urbain 2009 du Séminaire Robert Auzelle

Le jury d'attribution des bourses aux étudiants ayant obtenu les félicitations de leur jury à leur Projet de Fin d'Etude (PFE) s'est réuni le **mardi 27 Octobre 2009**

Il est composé de :

Robert Max Antoni, Président du Séminaire Robert Auzelle

Francis Le Doré, Ingénieur général des ponts et chaussées HN

Michèle Tilmont, ancienne directrice d'Ecole d'architecture, architecte et urbaniste en chef de l'Etat HN.

Il a examiné 42 PFE (Projet de fin d'étude) provenant des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture suivantes :

ENSA de Paris la Villette	: 22 étudiants	ENSA de Montpellier	: 2 étudiants
ENSA de Saint Etienne	: 3 étudiants	ENSA de Bretagne	: 2 étudiants
ENSA de Nantes	: 6 étudiants	ENSA de Lille	: 3 étudiants
ENSA de Paris Val de Seine	: 3 étudiants	ENSA de Marseille	: 1 étudiant

Le jury a retenu 9 PFE traitant d'une problématique de l'Art urbain s'inscrivant dans le souci d'améliorer le cadre de vie existant.

Le jury a décerné :

- une première bourse de 1000 euros à :

Pauline STERN, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes
Directeur d'étude : **Iffig POHO**

- trois bourses de 500 euros à :

Laura Giuliani, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la Villette
Directeur d'étude : **Jacques BOULET**

Bae Eun Sook, Ecole Nationale Supérieure d'architecture de la Villette
Directeur d'étude : **Jean MAGERAND**

Richard FROGER GREGORY et **Huyghues DESPOINTES**, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Val-de-Seine
Directeur d'étude : **Stéphane MAUPIN**

- cinq mentions honorifiques à :

Suzanne SEBÔ, Ecole Nationale Supérieure d'architecture de la Villette
Directeur d'étude : **Carlo ASLAN**

Isabelle Roye, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lille
Directeur d'étude : **Hervé DULONGCOURTY**

Quentin Pigeat, Ecole Nationale Supérieure d'architecture de la Villette
Directeur d'étude : **Jean HARARI**

Stéphanie Collot, Ecole Nationale Supérieure d'architecture de la Villette
Directeur d'étude : **Lionel PENISSON**

Anthony Corbel, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne.
Directeur d'étude : **François SEIGNEUR**

La cérémonie de remise des bourses aura lieu lors de la manifestation du Prix art urbain.fr qui se tiendra à la maison de la RATP le lundi 14 décembre à 19h30 au 189, rue de Bercy 75012 Paris (métro gare de Lyon). Les directeurs des écoles d'architecture, les directeurs d'études et les lauréats y sont cordialement invités.



PRENOM: Pauline
NOM: Stern

06 73 12 66 72
pauline.stern@live.fr

DIRECTEURS D'ETUDE:
M. Iffig PDHO et
M. Philippe MARTIAL

ensan NANTES

Concilier le développement d'activités touristiques et de loisirs avec la protection d'un site naturel

La demande concrète faite par la commune littorale de Plougonvelin (Finistère) nous a permis de rencontrer des élus et des habitants de ce bourg, mais aussi d'être soumis à un regard critique de professionnels confrontés chaque jour à la réalité du métier. Ce rapprochement du « monde réel », répété à différents stades des réflexions collectives et personnelles du projet, nous a montré de quelle manière nous pouvions et devions aborder la commune de Plougonvelin.

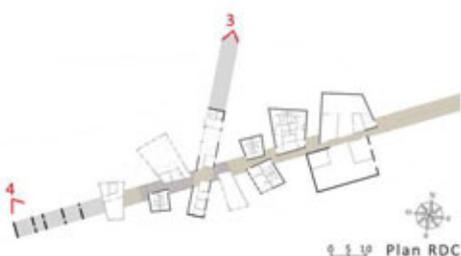
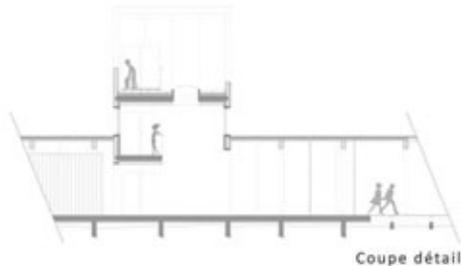
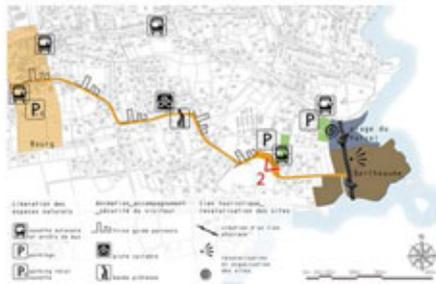
Etant une commune littorale, elle a fait l'objet d'un inventaire de ses espaces remarquables. Ce sont ces espaces naturels littoraux ou terrestres qui forment une des grandes richesses de cette commune touristique. En effet, le littoral côtier est riche d'un patrimoine culturel témoignant des activités humaines anciennes et abandonnées parfois récemment. Les "daviets" en sont un exemple. Ces petits murs étaient utilisés pour remonter les algues échouées ou coupées sur le littoral accidenté. Ces édifices sont un témoignage de l'activité de "goémoniers", ramasseurs d'algues, aujourd'hui disparue.

Si Plougonvelin possède un patrimoine naturel de très haute qualité, il en est de même en ce qui concerne le patrimoine culturel et monumental.

Aujourd'hui principalement visitée l'été et servant de point de départ du sentier côtier qui mène jusqu'à la pointe Saint Mathieu, la plate forme de Bertheaume permet d'admirer l'un des panoramas les plus grandioses de la côte. Accueillant plus de 9000 visiteurs en juillet et août, "cette sentinelle du bout du monde, offre une vue imprenable sur l'entrée de la rade de Brest. Accessible par une passerelle au-dessus des flots, l'île fortifiée livre ses secrets : le jour, on y découvre son histoire, son architecture, ses accès difficiles. La nuit tombée, le fort s'illumine et raconte ses aventures et ses légendes".

Afin de valoriser le patrimoine naturel existant, il convient d'intégrer au paysage une base nautique (Plage du Perzel) accessible à tous, notamment aux personnes à mobilité réduite. L'accueil des touristes et visiteurs fait l'objet d'une programmation globale avec la création d'un parcours animé et sécurisé (piétons et vélos) à partir du centre-bourg vers les sites ainsi que la mise en place d'une navette qui permet d'éloigner les zones de stationnement.

Du Fort de Bertheaume à la plage du Perzel: un paysage entre ciel et mer



Qualité architecturale:

- Création d'un dialogue entre la matérialité des sites, la topographie, les caractéristiques de Bertheaume et la plage du Perzel.
- Le **mobilier urbain** s'intègre aux écritures urbaines et naturelles déjà existantes, en accompagnant le visiteur.
- Création d'un équipement nautique sur la plage du Perzel.
- Apparition d'une liaison transversale sculpturale et architecturée dans le paysage existant, entre deux sites.
- Cohérence dans le langage architectural sur l'ensemble du **projet urbain**, paysager et architectural donnant des **répères** aux pratiquants du site.

Qualité de la vie sociale:

- favoriser le lien social à travers les déplacements collectifs et ludiques: mise en place d'un parcours animé et sécurisé et d'une navette collective en période estivale pour relier le centre bourg aux deux zones touristiques.

Respect de l'environnement:

- Dégagement de vues sur les sites par la création de "poches" de parking situées en amont.
- l'organisation et la hiérarchisation des éléments architecturaux mis en place permettent d'orienter facilement les touristes sans dénaturer la richesse naturelle présente.



Problématique du PFE

Nom: Giuliani

Prénom: Laura

Directeur d'étude: J.Boulet

Ecole: ENSAPLV

Tél: 0664520840

Email:
laura.giuliani75@gmail.com

Ce projet est une réflexion en parallèle de la consultation du "Grand Paris".

La grande métropole m'apparaît sous une forme discontinue et polarisée s'étendant jusqu'à la ceinture verte formée par les grands parcs régionaux. Je m'appuie sur la métaphore de l'archipel pour appréhender ce vaste territoire avec une approche sensible mettant en avant ses réseaux, ses connexions, ses zones bâties et sa campagne urbaine..

Ma problématique consiste à créer et développer une meilleure qualité de vie urbaine (rapport au sol, transports, logements, développement durable ...) avec comme exemple un territoire spécifique : la dernière née des villes nouvelles, Sénart.

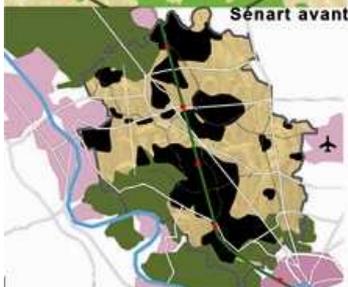
Face à une diminution de plus en plus rapide des terres agricoles au profit de lotissements toujours plus opaques et fermés, l'enjeu est de structurer cet étalement urbain, de le ralentir et de le contenir pour préserver un minimum de terres agricoles. C'est un enjeu politique, économique, écologique, urbain et enfin architectural pour la ville de Sénart.

De l'échelle de la ville à l'échelle du quartier toute la réflexion se base sur une hiérarchisation et une qualification des espaces du public au privé pour une meilleure appropriation de la ville et une meilleure qualité de vie. A l'échelle des typologies de logement, tout est une question de compromis: proposer des maisons densifiées mais individualisables en lien avec des espaces de vie extérieures collectifs, cultivables et appropriables. Voilà le fil conducteur de ma réflexion sur ce projet..

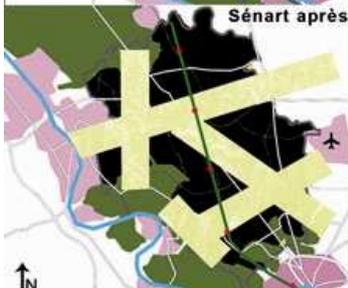
Habiter entre ville et champs dans la métropole parisienne



Grand Paris



Sénart avant



Sénart après

↑ N
Qualité architecturale:

Qualité de vie sociale:

Respect de l'environnement:



contexte actuel



projet



Entre Champs et jardins



un horizon de ville à travers champs



la rue comme lieu de vie

- Hiérarchisation des axes selon la proportion de voitures et de piétons et selon les espaces desservis
- Diversité des typologies (appartements, maisons..) - variations au niveau des angles et des venelles
- Accès extérieur pour chaque logement (terrain, terrasse, patio.)
- Habitat individualisable (jardins extérieur, liberté d'aménagement, plan variable)

- Trame piétonne liant les établissements publics au quartier et à la ville
- Création d'un réseau de parc et de places avec commerces de proximité
- Logements centrés autour d'une cour (espace semi public ,jeux pour enfants, parcelles cultivables...)
- Parcelle des maisons divisées en deux parties, une en lien avec la rue (représentation) une tournée vers la cour (plus intime)
- Gestion des limites et des clôtures (haie, mur...)

- Respect et mise en valeur des terres agricoles
- Possibilité aux habitants d'être autosuffisant en énergie (habitat en bande, panneau solaire, récupération des eaux de pluie) et en nourriture (parcelles cultivables pour chaque logement)



Nom : BAE

Prénom : Eun Sook

Directeur étude : Jean MAGERAND

Ecole : ENSA de Paris la Villette

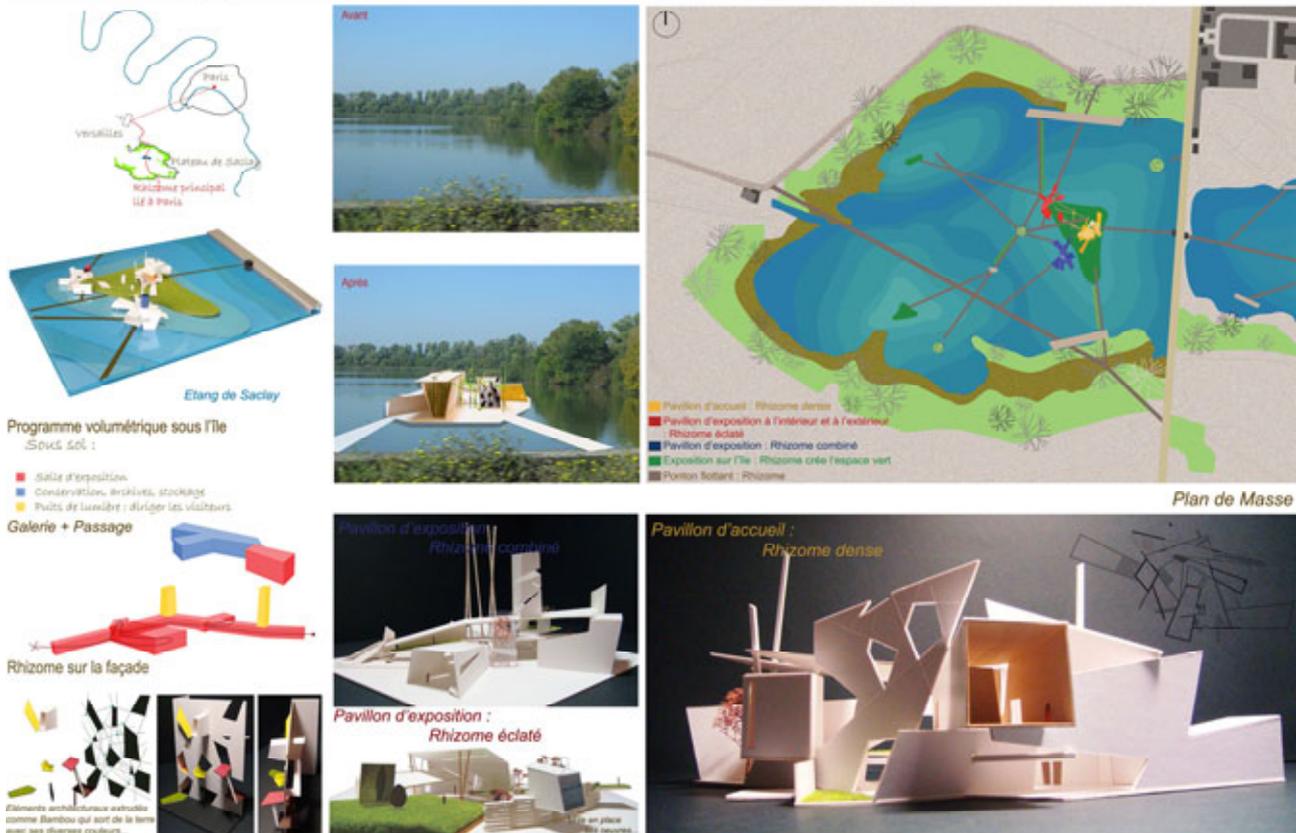
Tel : 06 22 46 90 74

E-mail : bae.eun-sook@hotmail.fr

Problématique du PFE :

Ce projet de Musée se situe sur l'étang de Saclay dans les Yvelines. La difficulté consistait à concilier un espace à haute teneur naturelle, un musée fréquenté à l'articulation de deux centres urbains, un espace de culture et de loisir, une construction très visible sur un étang, un espace extérieur de loisir. Cet aménagement est traité comme une « île artistique » et tente de répondre à cette question. Le musée abrite les œuvres de l'Artiste Andy Goldsworthy qui travaille avec la nature comme matière première, en étroite collaboration avec elle. Il crée des œuvres artistiques avec des matériaux naturels. Ses œuvres sont conçues pour à la fois s'intégrer au sein de la nature et trancher avec elle. Le site très sensible de l'étang de Saclay possède toutes les qualités des lieux à caractère naturel. Ma démarche de projet s'inspire de celle de l'artiste et mon architecture s'inscrit dans la logique du paysage existant tout en en créant un nouveau.

Musée Rhizomatique pour l'Artiste Andy Goldsworthy, Paris - Plateau de Saclay Essonne (91)



Qualité architecturale :

- Le musée est inspiré du «Rhizome» de bambou, symbole de nature et de philosophie qui se traduit dans le style architectural du projet.
- Travail sur l'intérieur du bâtiment, la lumière, les ombres et les contrastes.
- A l'image du rhizome, les différentes fonctions se connectent et le musée possède des entrées multiples (nœuds et liaisons).
- Jeu intérieur/extérieur comme à l'intérieur du rhizome ou à l'extérieur, créant des passages/promenades, couverts ou ouverts.
- Dessin des **espaces publics** utilisant la même type de géométrie que le rhizome.
- Le musée hybride les œuvres d'Andy Goldsworthy et le paysage préexistant.

Qualité de vie sociale :

- Un des objectifs est de créer une connivence culturelle entre plusieurs communes.
- En hybridant l'artificiel et le naturel il propose une régénération d'ordre intellectuel et spirituel.
- La proposition est un lieu de loisir, de détente et de culture.
- Tout comme l'espace urbain, cet espace en milieu naturel est un lieu de communication et d'échange entre tous.

Respect de l'environnement :

- Le musée est pensé pour constituer lui-même un micro-système écologique.
- Biodiversité de la faune et de la flore grâce à des aménagements sous l'eau, et laisse la place à l'être humain sur l'eau.
- Les plantes sont choisies parmi les espèces du secteur afin de ne pas perturber les équilibres biologiques de l'étang.
- Toutes les circulations sont flottantes. Posées sur l'eau, elles ne portent pas atteinte à la vie de l'étang.
- Les œuvres exposées d'Andy Goldsworthy sont elles-même en matériaux naturels et ne perturbent en rien les équilibres biologiques du lieu.

PFE Richard FROGER - Gregory HUYGHUES DESPONTES - 02/07/2009

Présentateurs : Richard FROGER - Gregory HUYGHUES DESPONTES (HMOP Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val-de-Seine)

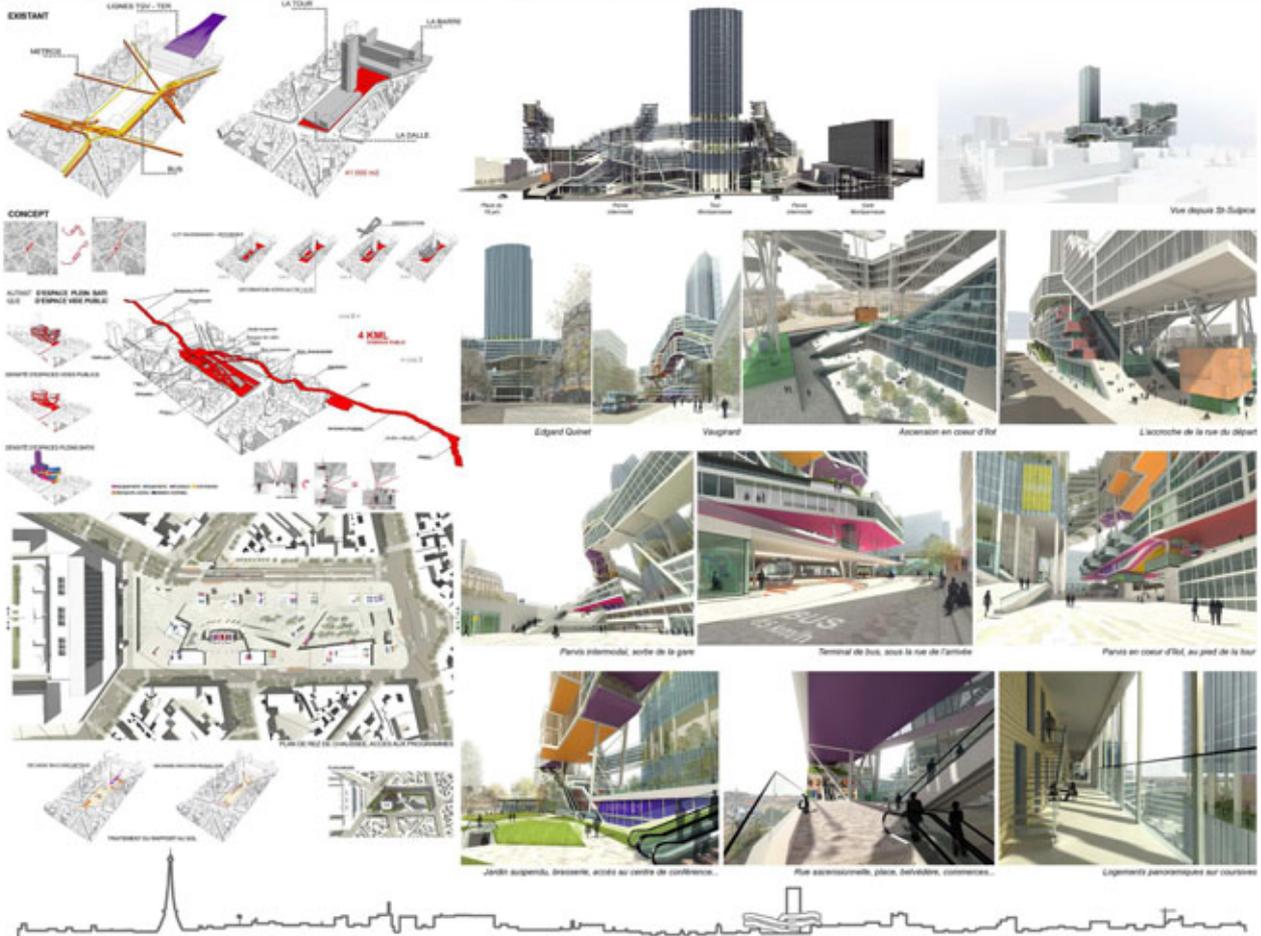
Description de l'opération : L'exercice du PFE se propose d'inventer une zone dense de centre ville à Paris, modélisée par une des grandes opérations urbaines des années soixante-dix : le quartier Maine-Montparnasse. Ce travail a été réalisé en binôme. Aujourd'hui le phénomène d'étalement périurbain déplace l'agglomération parisienne sur un rayon de plus de 50 kilomètres. Administrativement fragmentée, cette mosaïque métropolitaine peine à se reconstituer derrière une identité commune. En ce sens, l'enjeu pour le futur de l'agglomération est d'améliorer la relation entre Paris et sa périphérie, ainsi qu'entre les villes de banlieue elles-mêmes. La réflexion actuelle des pouvoirs publics sur l'identité du Grand Paris s'articule autour du boulevard périphérique frontière tangible entre Paris et sa banlieue. Le concept global s'accorde sur la notion de couvrir en partie et de bâtir les dernières friches urbaines qui le bordent. Si ces premières mesures constituent une avancée dans la projection du "Grand Paris", elles ne peuvent se limiter à cela. En réalité, la problématique du "Grand Paris" est associée à une autre problématique commune à tous les centres urbains en expansion : construire la ville sur la ville, ou comment la ville séculaire peut-elle intégrer de nouvelles densités ? Aujourd'hui, il n'est quasiment pas permis de densifier Paris, le plus grand musée du monde. La densité est imaginée qu'en périphérie, le plus souvent par des tours et sur des sites déjà difficiles. Pourtant, au cœur même de la capitale demeurent quelques sites, comme Montparnasse, où la densité pourrait légitimement être reconsidérée. Du haut de la rue de Rennes, au parvis de la gare Montparnasse, sur une zone de 41 000 m² (un grand lot parisien), sont regroupés un centre commercial couvert par une dalle « à la française », et l'une des seules tours de Paris : la tour Montparnasse. La gare est quant à elle l'une des grandes portes d'entrée de la capitale et un échangeur de transports en commun important : 4 lignes de métro et 13 lignes de bus. Minéralisée, opaque et sans interface, la tour est aujourd'hui obsolète. Actuelle à son environnement, le centre commercial se présente davantage comme un catalyseur d'urbanité. Enfin, enclavé entre la tour et la gare, le parvis se présente comme un vulgaire espace résiduel recouvrant les flux multimodaux.

Concept :

Paris est une ville dense (une des plus denses du monde), compacte, ouverte sur un vaste réseau viers plus ou moins générique, mais Paris est une ville basse, horizontale. New York, ou plutôt le presqu'île de Manhattan, est dense aussi, mais sa densité prend une autre forme, le verticale, de haute bâtiments implantés sur la trame urbaine quadrillée. Entouré de mer, enclavé dans sa trame, Manhattan n'a pas d'autre solution que de monter pour se densifier. De plus en plus d'espaces plats, de moins en moins d'espaces vides publics. En partant de cette constatation, nous nous sommes posés la question de savoir quelle forme de densité pourrait s'implanter dans Paris, sur le site historique de Montparnasse. Comment Paris et les Parisiens pourraient accepter la densité ? La tour est-elle l'unique réponse à la question de la densité ? Comment mettre en valeur le patrimoine Parisien, tout en se projetant dans un renouveau du quartier et de Paris ? La réflexion est donc de réinterpréter la densité et de proposer une autre manière de vivre : implanter un bâtiment intégrant autant d'espaces plats (bâtis) que d'espaces vides publics, développer une mixité de programmes public et privé, tout en soignant les maux du quartier de Montparnasse. Un renouveau, un nouvel emblème pour Paris.

Du niveau le plus bas, à 80 mètres, jusqu'à la chaussée existante, un socle à "ciel ouvert" vient rétablir sur la totalité de la parcelle le dialogue entre la gare, la tour et leur tissu environnant. Ce socle joue le rôle de parvis intermodal et absorbe le flux des usagers des transports publics (trains, bus, métro) qui fonctionnent actuellement en sous-sol. De ce parvis, deux arcosolles vont progressivement faire grimper les usagers au dessus des toits haussmanniens, à travers une succession de scénarios : la rue marchande, les ateliers d'artistes, le parc central lié à la tour, le pôle événementiel, les playgrounds sportifs, les jardins cultivés... Le projet prend sa forme dans l'entrelacement d'une rue ascensionnelle enroulée autour de la tour Montparnasse et accessible depuis la rue parienne sans point de rupture. Au dessus et en dessous de cet espace public aérien viennent se greffer des rubans bâtis, proches du gabarit haussmannien, et abritant la densité programmatique recherchée : un lieu de création et d'exposition artistique, un théâtre, une salle de concert, un hôtel, des commerces, des bureaux, des logements, des équipements publics, une crèche, une école... En hauteur, les deux rues se rencontrent et se connectent, offrant de nouvelles situations urbaines : le carrefour de la crèche, le labyrinthe des artistes... Leur largeur varie de 15 à 18 mètres, selon qu'elles recouvrent du logement ou du bureau/équipement. Leur volume se dilate ou se contracte, offrant une hauteur comprise entre 9 et 15 mètres. De cette combinaison des variations de hauteur et de largeur, la rue ascensionnelle tire un large éventail de sensations spatiales et urbaines, toutes aussi différentes qu'entre la rue et le boulevard parisien. La rue ascensionnelle s'aligne au Nord sur la rue de l'armée, au Sud sur la rue du départ, à l'Est sur l'avenue de Maine et à l'Ouest sur la place du 18 juin. Guidée par la lumière, la forme plastique de l'édifice s'apparente à un flot parisien d'une nouvelle génération : évité en son centre et ouvert sur ses trois dimensions. De ce concept hybride entre la superposition verticale de la ville et son extension planaire, le bâtiment propose, sur un site déjà dense, quelque 180 000 m² de programmes mixtes et pas moins de 4 kilomètres linéaires d'espaces publics et urbains.

Roll it Up' : une nouvelle urbanité à Montparnasse, Paris



Qualité architecturale :

- Proposer une nouvelle stratégie de mutation du cœur de la capitale, aujourd'hui saturée et sclérosée. La nature et le potentiel du site nous a permis de ne plus considérer le tissu environnant comme générateur d'un édifice intégré, mais au contraire de chercher à produire un objet capable de générer un nouvel urbanisme local.
- Proposer une nouvelle manière de formaliser la grande hauteur, en s'affranchissant du modèle hégémonique vertical souvent mal perçu.
- Proposer un nouveau type de densification par la création simultanée d'espaces pleins bâtis et d'espaces vides publics.
- Proposer au travers de la rue ascensionnelle un nouveau type d'espaces publics aériens, en belvédère sur le patrimoine séculaire parisien, nouveau support d'appartenance à l'échelle de la métropole.
- Proposer une nouvelle manière de libérer le sol référentiel du site afin de rationaliser et connecter les multiples réseaux de mobilité existants.
- Proposer une grande mixité programmatique, pérenne dans sa forme et flexible dans ses usages.
- Proposer un nouvel emblème pour la capitale, capable de rayonner à l'échelle territoriale.
- Intégrer la rénovation, mutation et modernisation de la tour Montparnasse dans un projet global.

Qualité de vie sociale :

- Grande mixité programmatique propice à la création d'une urbanité complexe et multiple, expression d'une société dynamique et bigarrée.
- Mixité typologique de logements multipliant la nature des populations résidentielles.
- Multiplication des espaces de transition public/privé.
- Humanisation des lieux et des connexions intermodaux.

Respect de l'environnement :

- La densification proposée ici participe au respect de l'environnement du fait même qu'elle concentre sur un espace restreint un maximum de fonctions et d'usages dont la mise en synergie demeure ainsi économe en ressources.
- Sur un site extrêmement riche en offre de transports en commun multi-échelles (locale, régionale et nationale), nous avons volontairement pris le parti de nous affranchir des espaces traditionnellement dédiés à l'automobile (stationnements, parkings souterrains...).
- Le remblai intégral des 6 niveaux de sous-sols existants nous permet de traiter la totalité du socle intermodal en terre-plain, favorisant ainsi la pénétration/absorption des sols.
- De nombreux espaces verts plantés sont créés, tant au long de la rue ascensionnelle qu'au cœur de la tour réhabilitée.
- La partie culminante de l'édifice est traitée en toiture végétalisée pouvant accueillir par exemple de petites serres agricoles et/ou potagers à l'usage et à la gestion des résidents.
- Chaque logement est traversant, bénéficiant d'une ventilation naturelle et constitués de structures secondaires légères à isolation extérieure.

Chapitre II

Concours international 2009-2010

14 juin 2010

Le Concours international arturbain.fr convie des équipes d'étudiants et d'enseignants, appartenant à diverses écoles de diverses disciplines, pour procéder à des analyses urbaines intégrant les problématiques des municipalités.

Chaque équipe compare l'état existant et l'état projeté. Cette comparaison se traduit sous la forme d'une esquisse illustrant un programme d'intentions destiné à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants.

Cette méthode permet d'évaluer la qualité des propositions, suscitant le débat sur la définition de l'art urbain.

Les thèmes annuels variés posent des questions d'actualité et d'éthique du cadre de vie.

Des conférences sont organisées par les écoles concernées, avec des consultants du SRA invités pour animer un débat sur le thème, et favoriser l'échange entre les étudiants et les enseignants.

Cet exercice rapproche les enseignants de l'art urbain, qui participent au réseau des écoles associées à cette démarche.

Les esquisses des équipes lauréates sont archivées chaque année et consultables sur www.arturbain.fr à la rubrique «Concours international».

INTERNATIONAL

2009/2010

CONCOURS

Séminaire
ROBERT AUZELLE

arturbain.fr

Concours International langue française organisé par le
Séminaire Robert Auzelle avec une dotation de Prix de **3000 €****arturbain.fr****Le centre urbain
et son environnement
accessibles à tous****Règlement** disponible sur www.arturbain.frInscription **avant le 30 novembre 2009**Rendu de l'esquisse **avant le 15 février 2010**Renseignements : **Séminaire Robert Auzelle**SRA - Arche de la Défense - 92055 LA DEFENSE cedex
mail : arturbain@i-carre.net - tél. 01 40 81 62 94

Concours international arturbain.fr 2010

Sous le haut patronage de Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat,
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer



" LE CENTRE URBAIN ET SON ENVIRONNEMENT ACCESSIBLES A TOUS "

Le Président Robert-Max ANTONI et les membres du Conseil d'Administration du Séminaire Robert Auzelle vous invitent à assister à l'exposition et à la remise des prix

adpi

metalgroup

COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

lundi 14 juin 2010 à 17h30

Arche de la Défense paroi Sud / salle 2

Métro 1 RER A : La Défense - Grande Arche

en présence des représentants des pays sélectionnés



Résultats du Concours international arturbain.fr 2009-2010 « Le centre urbain et son environnement accessibles à tous »
Sur 66 équipes concourantes (soit 23 enseignants et 70 étudiants environ originaires de 8 pays), 19 ont été retenues par le Comité de Sélection
27 enseignants ont évalué les 19 esquisses à l'exception de la leur. L'ensemble des évaluations détermine le palmarès ci-dessous.

Les participants sont cordialement invités à la Présentation des projets et Remise des prix le 14 juin à 17h30

Enseignant	Etablissement	Etudiants	Pays dotation	titre du projet	Classement général	Mention ou Prix
Manuel LILLO NAVARRO	Escuela Técnica Superior de Arquitectura de Valencia	Juan José PEREZ MONCHO, Victor LLEDO GARCIA, Alejandro BUIL MARTINEZ	Espagne	Entre boue et roseaux	1	PRIX 1500 €
Geneviève VACHON	Université LAVAL	Nicolas LABRIE, Marie-Eve PELLETIER André ST-PIERRE	Canada	La mémoire comme parasite de la décollation	2	Mention Qualité Architecturale 500 €
Stéphane SADOUX	ENSA Grenoble	Agnese ACCOSTO, Cristina COSTEA, Simone RIPANDELLI	France	Traversée sensorielle	4	Mention Respect de l'Environnement 500 €
Silvana SEGAPPELI	ENSA Saint-Etienne	Claire DURY, Lidzy MALECKI, Jonathan BOS	France	Un espace à partager : le parc du musée de la mine	3	Mention Qualité de la Vie sociale 500 €
Janusz GUJSKI	Université Polytechnique de Gdansk - Faculté d'architecture	Michał DQBOWSKI, Noppep BRANDT	Pologne	Aller à vélo et à pied dans la ville, au bord de la mer, dans le forêt	5	Mention spéciale 300 €
Carlos DIAS COELHO	Ecole d'architecture de Lisbonne, Université technique du Portugal	Margarida CASTRO PEREIRA, Joana REZIO VENTURA, Ana Filipa REZIO VENTURA	Portugal	Evolution du Centre Urbain dans le Paysage : renforcer l'éco-mobilité	6	Mention spéciale 300 €
Janusz GUJSKI	Université Polytechnique de Gdansk - Faculté d'architecture	Marta BACZYNSKA, Domonika BATOGÓWSKA, Paulina MACIAG	Pologne	Władysławowo Venir, aller, naviguer	7	
Carlos Eduardo RINCON GONZALEZ	Universidad catolica popular del Risaralda	RODRIGUEZ SASTRE Jennifer Carolina LOPEZ GIL David Fernando MARTINEZ MUNOZ Luis David	Colombie	Ayahuasca Lien au Paysage	8	
Janusz GUJSKI	Université Polytechnique de Gdansk - Faculté d'architecture	Katarzyna DOMACHOWSKA, Justyna DABEK	Pologne	Surmonter les embûches	8	
Romolo MARTEMUCCI	Pantheon Institute	Stanislav FADYUKIN, Michael PFAUTZ, Daniel SUTTON	Italie	Une renaissance de l'eau	10	
Andrew KRANIS	Pantheon Institute	Kelly LIEB, Anne HAN, Jessica KULCHOCK	Italie	Contacts à travers l'encadrement	10	
Manuel LILLO NAVARRO	Escuela Técnica Superior de Arquitectura de Valencia	Araceli FRANCO, Pablo NAVARRO, Inés NAVARRO	Espagne	La marche vers la mer	12	
Andrew KRANIS	Pantheon Institute	Tiffany BET, Molly HEFFNER, Richard KELLY	Italie	Stratification urbaine dans la ville contemporaine	12	
Antonella GALASSI	Prima Facoltà di Architettura « L. Quaroni », Università « La Sapienza di Roma »	Marko KATNIC, Raffaella PROTA, Fabio ROCCHI	Italie	Per Lacum ad Loca	14	
Sara FERHAT	Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme	Fatima Zohra HOUAM, Meriem DJAAFER, Sarah EZZIANE	Algérie	Etat des liens, état des lieux... entre mer et terre	15	
Carlo PISANO	Prima Facoltà di Architettura « L. Quaroni », Università « La Sapienza di Roma »	Iva MATIC, Marta BIZZONI Costanza DEL RE OLIMPIA	Italie	Un nouveau parcours pour vivre le lac	16	
Marcello PAZZAGLINI	Prima Facoltà di Architettura « L. Quaroni », Università « La Sapienza di Roma »	Chiara CARLINI, Rosi DE FILIPPIS, Maria Rosaria DELLA PEPA	Italie	Ville ouverte	16	
Izabella BURDA	Université Polytechnique de Gdansk - Faculté d'architecture	Aleksandra MIERZWA, Wiktor KURC,	Pologne	FreeCARTUzy	18	
Janusz GUJSKI	Université Polytechnique de Gdansk - Faculté d'architecture	Anna MILKO, Ludwika PILAT	Pologne	Le centre-ville à pied	19	

Communiqué de presse
Concours international arturbain.fr 2009-2010 en langue française
 « Le centre urbain et son environnement accessibles à tous »

Le lundi 14 juin, à l'Arche de la Défense, la présentation des esquisses des équipes lauréates du Concours international et la remise des bourses aux étudiants ont lieu. Cette manifestation organisée par le Séminaire Robert Auzelle (SRA) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre, pour la France, du « Grenelle de l'Environnement » sur un thème concernant la transition écologique de notre planète.

La contribution des 66 équipes pluridisciplinaires constituées par 27 enseignants et 70 étudiants originaires de 8 pays apporte un éclairage particulier sur la perception internationale et sur la manière d'imaginer de nouveaux cadres de vie accessibles à tous.

Le jury Internet des professeurs, 27 votes exprimés sur 27, a donné lieu à une évaluation des 19 esquisses préalablement sélectionnées par le comité de sélection d'experts du SRA sur les critères de qualité architecturale, de qualité de la vie sociale et du respect de l'environnement.

Le SRA, avec le soutien du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement et de ses mécènes : Aéroport de Paris ingénierie (ADPi), Metalco mobil concepts et Crédit Mutuel, attribue aux étudiants des 6 équipes lauréates des bourses et des indemnités d'hébergement pour les lauréats des pays invités d'un montant total de 4800€.

L'analyse des 6 esquisses lauréates fait ressortir :

- 1/ une volonté de créer des liaisons douces et des lignes de transports accessibles à tous vers les centres urbains
- 2/ une volonté de mettre en scène les zones naturelles et permettre à tous d'y accéder
- 3/ Des propositions d'aménagement où les déplacements doux sont valorisés à l'échelle du quartier et en continuité avec l'échelle régionale.
- 4/ Un souci d'utiliser l'espace de manière économe.

Présentation dans l'ordre du classement général du Jury Internet des enseignants

Les 6 esquisses lauréates sont à consulter sur : <http://arturbain.fr/arturbain/concours/2010/>

1/ Prix International arturbain.fr 2009-2010

« Entre boue et roseaux » - Valence - Espagne

Professeur **Manuel Lillo Navarro** – étudiants : **Juan José Perez Moncho, Alejandro Buil Martínez, Victor Lledo García**
 Escuela Técnica Superior de Arquitectura de Valencia

2/ Mention Qualité architecturale

« La mémoire comme parasite de la décélération » - Québec - Canada

Professeure **Geneviève Vachon** - étudiants : **Nicolas Labrie, Marie-Eve Pelletier, André St-Pierre**
 Université LAVAL

3/ Mention Respect de l'Environnement

« Traversée sensorielle » - Grenoble - France

Professeurs **Stéphane Sadoux, France Laure Labeeuw** - étudiants : **Agnese Accotto, Cristina Costea, Simone Ripandelli**
 École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble

4/ Mention Qualité de la vie sociale

« Un espace à partager : le parc du musée de la mine en centre-ville » Saint-Etienne - France

Professeure **Silvana Segapeli** - étudiants : **Claire Dury, Lidzy Malecki, Jonathan Bos**
 École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne

5/ Mention spéciale

« Aller à vélo et à pied dans la ville, au bord de la mer, dans la forêt » - Gdansk - Pologne

Professeur **Janusz Gujski** - étudiants : **Michal Dabowski, Norbert Brandt**
 Université technologique de Gdansk-Faculté d'architecture

6/ Mention spéciale

« Evolution du centre urbain dans le paysage: renforcer l'éco-mobilité » - Lisbonne - Portugal

Professeur **Dias Coelho Carlos** - étudiants : **Margarida Castro Pereira, Joana Rezio Ventura, Ana Filipa Rezio Ventura**
 Ecole d'architecture de Lisbonne, Université technique du Portugal

Le mardi 15 juin, les professeurs seront réunis au SRA pour tirer les enseignements de cette confrontation et pour mettre au point les recommandations pédagogiques pour le concours suivant portant sur le thème

« Valoriser les espaces vides oubliés »

Pour tous renseignements www.arturbain.fr ou contacter Mme Christiane Levasseur au 01 43 25 42 75
 ou Aude VASPART 06 20 41 77 19 pour obtenir les photos de la remise des prix et les images des projets lauréats

Règlement du Concours international 2009-2010

RMA/LR 16.06

Concours International arturbain.fr 2009/2010
en langue française, et traduit dans les langues locales - 18^{ème} session

Le centre urbain et son environnement accessibles à tous Territoires intercommunaux et petites villes

Thème de réflexion 2009-2010 du Séminaire Robert Auzelle

Pour des raisons liées à l'histoire du développement urbain et de l'urbanité, les centres des petites villes (moins de 20000 habitants) et des villages importants regroupent les services publics, les commerces, les emplois. Ils sont fréquentés par les habitants des communes voisines. **« Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations »**¹

Nota : les territoires et sites de projet situés dans les grandes agglomérations peuvent cependant faire l'objet de propositions.

Les aménagements auront pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie des territoires intercommunaux. A titre d'exemple, un « centre-ville » relié par des « circulations douces » à une « place publique » à un « parc »..., desservis par un réseau intercommunal de transports, répond à ces préoccupations. A partir de situations existantes, les améliorations apportées au cadre de vie feront ressortir :

- Les conditions d'accès aux centres urbains spécifiques à chaque territoire (littoral, montagne, plaine, grande agglomération...) tenant compte de la localisation des lieux d'emplois, de services et d'équipements publics
- L'utilisation de nouveaux modes de transports réduisant, ou se substituant, à l'usage de la voiture individuelle
- La fréquentation du centre urbain et de son environnement facilement praticables et sûrs pour « toute personne ».

Dans ces conditions la qualité du cadre de vie s'évaluera à partir des trois critères du « Référentiel pour la qualité du cadre de vie »² (cf. www.arturbain.fr), et en priorité au regard des *références* ci-dessous :

- **qualité architecturale** : Recherche d'aménagements facilitant à toute personne l'accessibilité aux bâtiments et aux espaces recevant du public
- **qualité de la vie sociale** : Possibilité donnée à toute personne d'accéder plus facilement au centre urbain
- **respect de l'environnement** : Economies en aires de stationnement et en énergies résultant de l'usage des moyens de transport.

Le thème de réflexion de l'année 2009-2010 du Séminaire Robert Auzelle est commun au Prix national réservé aux élus et professionnels, et au Concours International réservé aux universitaires de toutes disciplines.

La fiche du Vocabulaire français de l'Art urbain « Circulations douces »³ constitue avec les autres fiches du Vocabulaire un support pédagogique de références.

Le règlement du Concours International a été enrichi d'une « note de recommandations aux équipes »⁴ et d'un modèle de « Fiche-résumé »⁵ de l'esquisse.

¹ La contribution au Grenelle de l'Environnement du Séminaire Robert Auzelle.

² Le résumé du « Référentiel pour la Qualité du Cadre de vie » (cf. www.arturbain.fr)

³ La fiche « Circulations douces » du Vocabulaire français de l'Art urbain (cf. www.arturbain.fr)

⁴ La « Note de recommandation aux équipes » afin d'assurer la qualité des travaux et leur présentation

⁵ La « Fiche-résumé », à titre d'exemple le projet lauréat 2008/2009: « Depuis le marais jusqu'au jardin »

Règlement du Concours International arturbain.fr 18^{ème} session, 2009/2010

Article 1 : ORGANISATEUR

L'Association pour l'Art urbain dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), reconnue d'utilité publique, organise le « Concours international arturbain.fr » **en langue française et traduit en langue locale.**

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

- o Le concours est ouvert à tous les enseignants et étudiants inscrits à l'Université et dans les écoles d'art, d'architecture, d'ingénieur, de paysage, d'urbanisme...
- Il s'adresse plus particulièrement aux étudiants de MASTER.
- o Les participants se regroupent en équipe pluridisciplinaire de 3 ou 4 membres, comprenant **un enseignant et deux ou trois étudiants, relevant d'au moins deux disciplines distinctes.**
 - o Chaque étudiant ne participe qu'à une seule équipe ; tout abandon d'étudiant doit être signalé.
 - o **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes, comme co-responsable de la qualité de l'esquisse avec les étudiants :**
 - il renseigne le formulaire d'inscription sur le site internet www.arturbain.fr.
 - il veille au respect du règlement,
 - il participe au jury Internet conformément à l'article 6 du règlement

L'inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant à l'association pour l'Art urbain (SRA). Elle dispense du versement de la cotisation pour 2009 et 2010.

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à inscrire le Concours international dans le programme pédagogique de leur établissement.
Une convention de partenariat avec le SRA est envisageable.

Article 3 : CHOIX DU SITE

Chaque enseignant choisit le site d'étude en y associant la collectivité locale concernée (villages, bourgs, petites villes, communauté de communes, établissements publics...)

Article 4 : PRESTATIONS A RESPECTER (voir « Note de recommandations » en annexe)

4.1 Format, mise en page, titre :

L'esquisse est à rendre sur **format A1** (59,4 × 84,1 cm) mode paysage horizontal.
Elle est **composée de 2 parties A2 portrait vertical** séparées au centre sur toute la hauteur par un espace blanc vertical de 1 cm de large.
Une **bande horizontale de 3 cm en partie supérieure** devra contenir le **Titre évocateur du projet** et le nom de la ville (ou la localité du projet) en Police Arial 60 pt caractère gras.

4.2 Présentation de l'esquisse :

De manière à faciliter la lecture en correspondance :
- la partie A2 de gauche présentera la situation **Avant** (analyse de la situation existante)
- la partie A2 de droite présentera la situation **Après** (intentions, proposition et programme)

4.3 Pièces graphiques

Partie Avant/ Analyse Situation existante	Partie Après / Proposition Intentions et programme
<p>un plan du <u>territoire</u> ou une photo aérienne à l'échelle de 1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème} signalera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les éléments naturels (espaces boisés, cours d'eau...), ○ les noyaux urbains (villes, bourg hameaux...) et les axes de déplacement et autres éléments structurants ... <p>un plan du <u>site</u> (1 à 10 Ha) à l'échelle 1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème} (ou la photo aérienne) réservé au projet d'intérêt intercommunal.</p> <p>Nota : Le site choisi pour le projet sera localisé par un cadre ou par une colorisation superposée.</p>	<p>un plan d'<u>aménagement</u> à la même échelle (1/50000^{ème}, 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) faisant figurer les dispositifs mis en place,</p> <p>un plan masse du projet d'intérêt intercommunal proposé à la même échelle (1/2000^{ème}, 1/1000^{ème} ou 1/500^{ème}) avec le programme.</p>

Les plans pourront être accompagnés de schémas et de séquences visuelles.

4.4 Mode de représentation :

- Le **mode de représentation** de l'espace est indiqué dans le « *Vocabulaire français de l'Art urbain* » (trame foncière, séquence visuelle, repère, fenêtre urbaine, plan de masse, plan de paysage...);
- Les **échelles graphiques et le Nord** sont mentionnées sur tous les plans.

échelle : 1/2000



- Les **coupes et façades** (si elles sont nécessaires) seront en correspondance d'échelle avec les plans et disposés pour faciliter la lecture simultanée, plan/coupe ou plan/façade;
- Les **vues des « séquences visuelles » Avant/Après sont impérativement repérées** (numérotées et matérialisées par un angle de vue : ● ◀) sur les plans correspondants pour une lecture plan/vue;
- Les **textes** apparaissent sur **fond blanc** pour faciliter la lecture. Ils sont écrits en colonne de 15 cm de large et contiennent 1000 caractères maximum en police texte courant Arial 25 points, interligne 1,5.

Nota : le jugement des esquisses étant effectué sur un format A4. Les normes de présentation données par le présent règlement permettent la lisibilité de l'esquisse sur ce format.

4.5 Présentation des qualités de la proposition :

- Pour la **Partie Après**, les qualités de la proposition seront mentionnées dans les trois rubriques distinctes :

- **Qualité architecturale**
- **Qualité de la vie sociale**
- **Respect de l'environnement**

- Une des vues de la proposition de l'esquisse illustrera le **titre évocateur** (voir « Fiche-résumé »)



4.6 Fiches – résumé

Deux « fiches- résumé », une en français et une dans la langue locale, présentées sur un format A4 mode portrait (vertical), seront jointes à l'esquisse.

Un exemple de « fiche résumé » se trouve en annexe de ce règlement.

Contenu : la « fiche- résumé » contiendra obligatoirement :

1. le **titre évocateur** de l'esquisse et le **nom de la ville**,
2. la **vue évocatrice** et une **autre image** (plan, vue, zoom...)
3. la **présentation** de l'esquisse, texte en 1000 caractères maximum, comprenant une explication de la problématique, un bref diagnostic, le programme du projet et ses qualités
4. la **phrase de présentation** de l'essentiel du projet
5. les **principales qualités** du projet, s'inspirant des 3 critères du Référentiel pour la qualité du cadre de vie : **qualité architecturale**, **qualité de la vie sociale**, **respect de l'environnement**.

Important : Le texte de la « Fiche-résumé » devra être celui figurant sur l'esquisse.

Article 5: Modalités d'envoi du CD-Rom :

L'envoi postal est effectué à l'adresse suivante :

**S.R.A.
Grande Arche
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

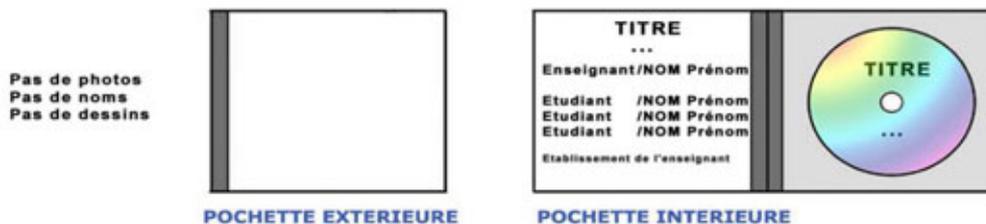
Le CD-rom que vous enverrez comprendra obligatoirement **4 fichiers** :

- o Un fichier JPG au format A1 (59,4 x 84,1 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 9933 x 7016 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a1.jpg*;
- o Un fichier JPG au format A4 (21 x 29,7 cm) d'une résolution de 300 pixels/pouce soit 1752 x 2480 pixels, enregistré sous le nom : *titre_du_projet_a4.jpg*;
- o la fiche - résumé en français en pdf, sous le nom : *titre_du_projet_fiche_fr.pdf*
- o la fiche - résumé en langue locale en pdf, sous le nom : *titre_du_projet_fiche_langue_locale.pdf*

La **pochette extérieure** est vierge, réservée pour le code d'anonymat par l'organisateur.

La **pochette intérieure** contient le titre du projet, les noms, prénoms de l'enseignant et des étudiants et le nom de l'établissement de l'enseignant.

CD-Rom



Article 6 : DEROULEMENT DU CONCOURS

- Publicité et lancement du concours : **juin 2009**
- Rencontres et conférences: **juin-novembre 2009**
- Clôture des inscriptions sur Internet : **30 janvier 2010**
- **Clôture des envois des esquisses sur CD-ROM : 15 février 2010**
- Comité technique et comité de sélection (article 7) : mars 2010
- Publication sur le site Internet des esquisses pré-sélectionnées et envoi aux enseignants ayant participé au Concours : mars/avril 2010
- Transmission des notes des enseignants et publication des résultats : mai 2010
- Remise des prix et exposition à Paris: **juin 2010**.

Des expositions et remises de prix peuvent avoir lieu dans d'autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux de l'Association pour l'Art urbain (SRA).

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7.1 Le comité technique du SRA examine et transmet au comité de sélection les esquisses en indiquant pour chacune d'elle :

- celles qui **ne respectent pas les dispositions des articles 2, 4 et 5 pouvant être mis hors de concours.**
- celles dont la **lisibilité** rend difficile la communication des idées (titre évocateur, comparaison avant/après, liaison texte-image...),

7.2 Le comité de sélection composé de professionnels experts (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) choisis par le SRA, examine toutes les esquisses.

Il retient unanimement une sélection d'au moins 10 esquisses, qu'il estime exemplaires.

7.3 Le jury Internet est souverain est constitué par les enseignants ayant participé au concours. Chaque enseignant du jury reçoit préalablement un CD-Rom des esquisses sélectionnées et une grille d'évaluation. Il attribue à chaque esquisse sélectionnée (à l'exception de celles auxquelles il a participé) **une note de 1, 2 ou 3 points pour chacun des trois critères :**

- **qualité architecturale**
- **qualité de la vie sociale**
- **respect de l'environnement**

Le classement des esquisses sélectionnées est établi par le SRA après la transmission des votes des enseignants.

Nota : *Référentiel sur la qualité du cadre de vie* servira de guide aux enseignants pour leur notation.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 € de dotation)

- Le « **Prix international arturbain.fr** » est attribué à l'esquisse qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).
- Les **trois « mentions »** (500 € chacune) « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux esquisses qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères. En cas d'ex aequo la note au classement général départagera les esquisses.
- Des mentions spéciales peuvent être attribuées au regard du classement du jury internet.

Article 9 : RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET COMMUNICATION

9.1 Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des esquisses soumises au concours et de leurs droits d'exploitation. Néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les esquisses proposées ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont il sera seul juge. Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande à l'organisateur.

9.2 Responsabilité des organisateurs :

L'organisateur se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9.3 Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr
La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9.4 Communication :

- le site Internet www.arturbain.fr fera figurer les esquisses lauréates avec les noms de leur auteurs, l'avis du comité de sélection et leur classement,
- la publicité sur les résultats du Concours international pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les esquisses des lauréats,
- un DVD sur le thème et les résultats du Concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,
- Une exposition des esquisses sélectionnées pourra être organisée en accord avec l'organisateur.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à
arturbain@i-carre.net

ou

S.R.A. Grande Arche- 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX
tél. : 01.40.81.71.35- Fax : 01.40.81.73.90

Note de recommandations aux équipes

Chaque année, de nombreuses esquisses sont mises « hors de concours » pour non respect du règlement ou manque de lisibilité. Ne gâchez pas votre travail !

A titre d'exemple, figure ci-dessous l'esquisse « Paysage en débats » Mention Spéciale au Concours 2008-2009. Veillez au respect du règlement

Le non respect d'un seul de ces critères entraîne la disqualification de l'esquisse (0, 1, 2, 3, 4, 5) :

0. joignez les « fiches-résumé » au format A4 et le CD avec les fichiers PDF
1. équipe pluridisciplinaire (par exemple un étudiant en architecture et un en urbanisme, ou un professeur urbaniste, un étudiant ingénieur et un étudiant paysagiste)
2. présentation au format A1 horizontal
3. séparation en deux parties A2 : « avant » à gauche, « après » à droite
4. plan à l'échelle du territoire avant ET après, en correspondance
5. plan à l'échelle du projet avant ET après, en correspondance

D'autres règles peuvent paraître secondaires, néanmoins elles visent à mettre sur un pied d'égalité les esquisses participantes et à favoriser leur lisibilité et leur confrontation. Soyez professionnel !

6. bande de « titre évocateur » en haut du format A1
7. toutes les vues (photos, croquis, 3D...) doivent être repérées sur les plans avec une abeille et un numéro.

C'est indispensable pour que l'on puisse savoir précisément ce que représente la vue

8. sur chaque plan, le nord et l'échelle graphique sont indiqués avec les symboles de l'article 4.4
9. sauf exception dûment justifiée, respectez les échelles de travail imposées par le règlement.

Soignez la communication de votre esquisse

Une esquisse claire et rigoureuse dont on comprend les grandes lignes en quelques secondes se trouve favorisée !

10. un « titre évocateur » qui permet de cerner le projet et le nom de la ville
11. une « vue évocatrice » (plan, perspective...), en rapport avec le titre, mise en valeur (plus grande) (l'exemple ci-dessous n'indique pas cette vue).
12. respectez la taille des caractères et ne dépassez pas la longueur maximale du texte (1000 caractères). *N'oubliez pas que les esquisses sont jugées sur des impressions au format A4 !*
13. les plans « avant » et « après » doivent être à la même échelle et si possible face à face afin que l'on comprenne facilement votre proposition.
14. présentez la ou les qualités principales de votre esquisse en s'inspirant des 3 critères du Référentiel pour la Qualité du cadre de vie (qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement). *Cela le met en valeur !*



Exemple de Fiche-résumé en Français (joindre également une version dans votre langue)

3- La présentation de l'esquisse en 1000 caractères

Depuis le marais jusqu'au jardin San Marcos

1- Titre évocateur

1- nom de la ville

4- La phrase de présentation

Lotissement d'une friche marécageuse organisé en référence à la feuille d'arbre dont les nervures irriguent des espaces naturels jusqu'aux jardins domestiques.

Le village de San Marcos est situé dans la région de « La Mojana » en Colombie, sur la rivière San Jorge. Sa **croissance non maîtrisée et désordonnée** fragmente le système de marais qui l'entoure, brisant les relations écologiques et environnementales de ceux-ci. Le manque de planification urbaine et une architecture en **désaccord avec la nature**, ont obligé les habitants de San Marcos à lutter contre elle, au lieu de chercher une **harmonie** permettant le développement durable qui puisse enrichir la **qualité de vie**.

Le projet propose un réseau naturel développé à différents niveaux, qui serre les liens de l'homme et de la ville avec le paysage et la nature, et propose un parcours du marais jusqu'au jardin.

Comme une feuille transporte l'eau, le projet approche le marais et la nature jusqu'au jardin de chaque maison.



5- Les principales qualités :

Qualité architecturale :

Les lotissement s'inscrit dans le paysage préexistant. Les transitions entre espace public et logements privés se fait grâce à la végétation.

Qualité de la vie sociale :

Elle est articulée à travers d'espaces récréatifs, éducatifs et productifs communautaires, qui utilisent la nature comme scène pour encourager l'interaction de la communauté et la convivialité.

Respect de l'environnement :

Les ressources naturelles végétales et aquatiques existantes aident à la constitution de parcs, et de réseaux de canaux.



RMA/ESD/CHL/FD



La Défense, le 16 octobre 2007,

Association loi 1901
Reconnue d'utilité publique

Contribution pour le Grenelle de l'Environnement de l'Association pour l'Art urbain

Des valeurs à promouvoir

L'éthique du cadre de vie des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre peut trouver place dans l'enseignement supérieur. Ainsi les futurs professionnels pourront apprendre à situer leurs actes dans le respect des droits de la personne humaine et des impératifs écologiques.

Un module de sensibilisation à *l'éthique du cadre de vie* dans les programmes de Master donnera une transversalité aux cultures professionnelles.

A terme, se constituera une autorité morale et technique dans le domaine du cadre de vie.

Un enjeu territorial

Les petites villes et les communautés de communes, où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine, sont des territoires où urbanité et ruralité pourront se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques.

Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations.

L'Association pour l'Art urbain milite pour infuser l' « attitude Art urbain »

et

propose comme guide commun aux élus et professionnels l'ouvrage

« Référentiel pour la qualité du cadre de vie »

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle:

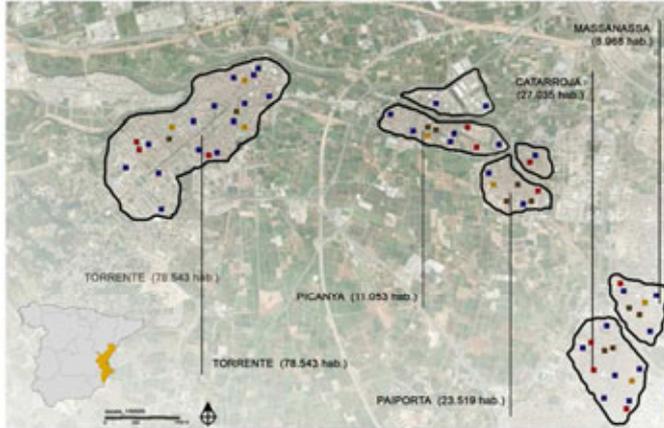
« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Correspondance à adresser au Président du Séminaire Robert Auzelle – Arche de la Défense – 92055 – LA DEFENSE cedex

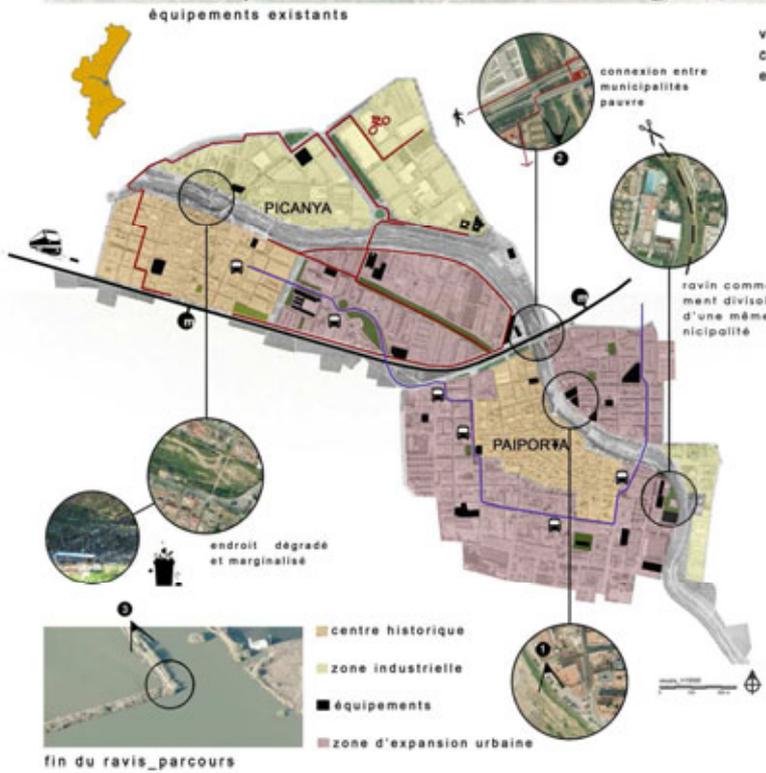
Tél. : + 33 (0) 1 40 81 71 35 - Fax : + 33 (0) 1 40 81 73 90 – mail : arturbain@i-carre.net - Site : www.arturbain.fr

Premier Prix - 1500€

entre boue et roseaux



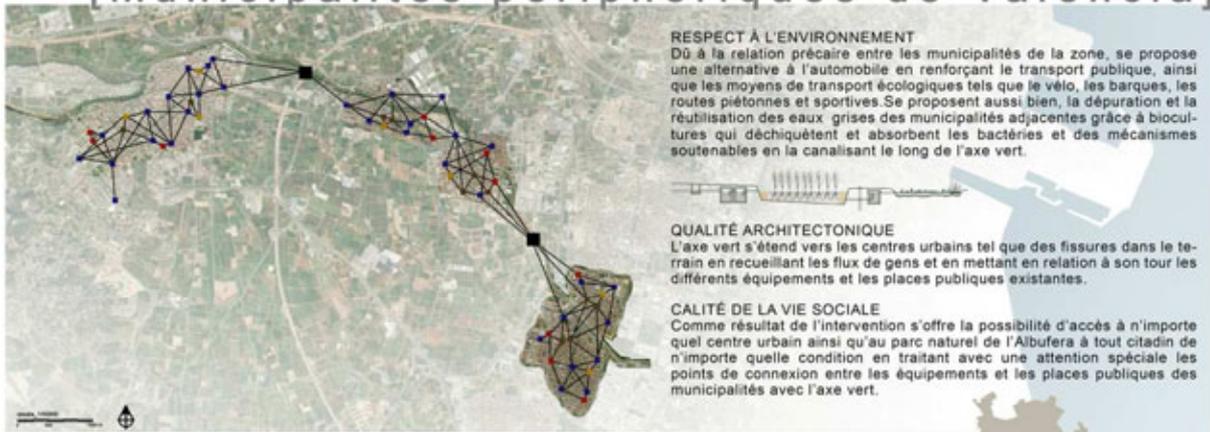
Le parc naturel de l'Albufera, possède une valeur écologique précieuse puisqu'il s'agit d'un des rares marécages qui se conserve en bon état en Espagne. Il est communiqué avec la ville de Valencia mais il a une accessibilité précaire avec les villages qui l'entourent. D'autre part, malgré la proximité entre ces villages périphériques de Valencia, comme le sont Torrente, Picanya, Paiporta, Massanassa et Catarroja, les connexions entre eux sont pauvres ou nulles.



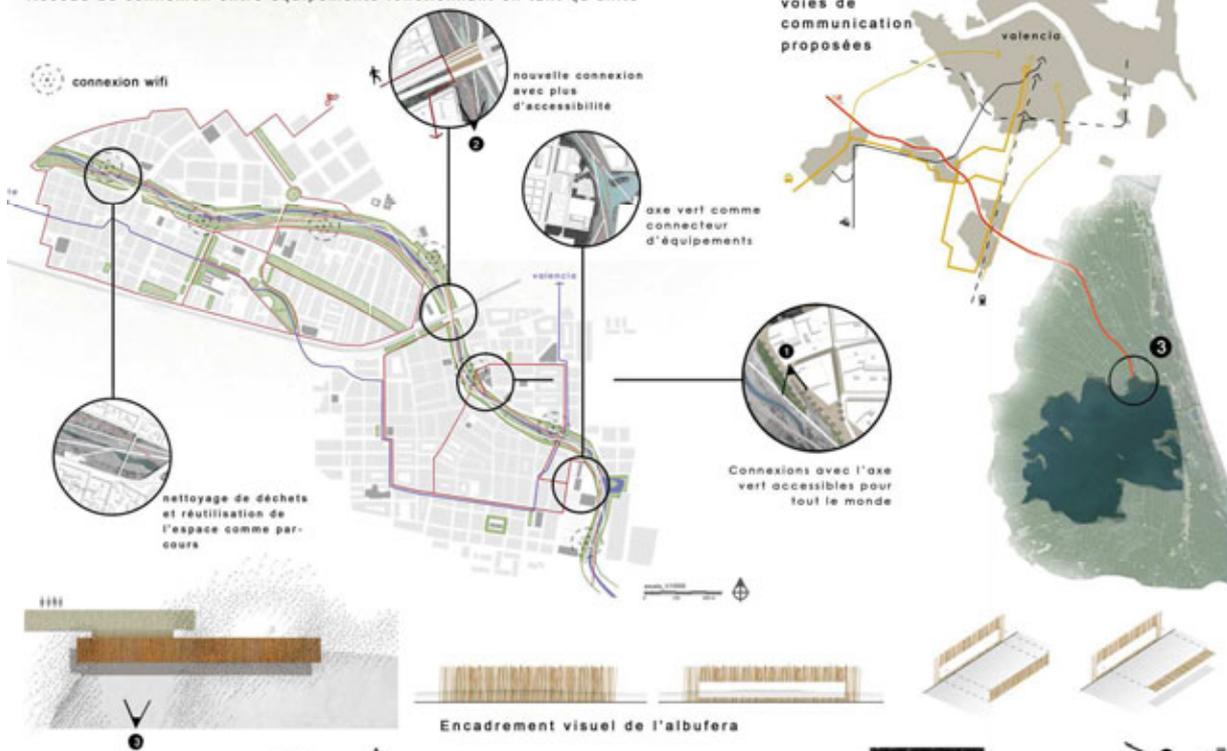
L'objectif de l'intervention est la réutilisation de cet espace pour résoudre d'une part la connexion entre villages et d'autre part la communication avec l'Albufera. Ainsi se crée un réseau de flux qui connecte les équipements publics et les zones vertes des différents centres urbains, en les faisant travailler comme une unité articulée par un axe vert qui débouche sur le parc naturel. Cependant il existe un dénominateur commun entre ces villages et l'Albufera, le ravin du Pollo, dont la servitude d'eau se limite à quelques jours, se transformant le reste de l'année en un endroit dégradé et marginalisé.



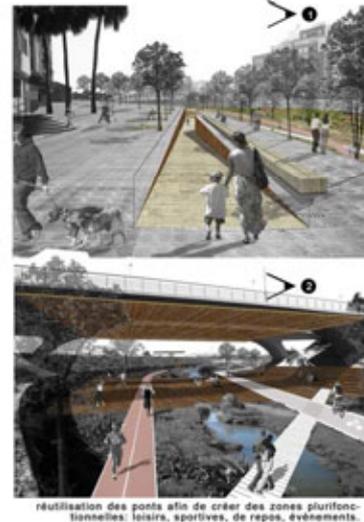
[municipalités périphériques de Valencia]



Réseau de connexion entre équipements fonctionnant en tant qu'unité



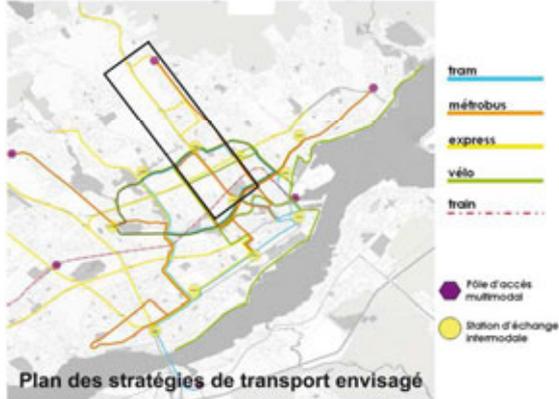
Intervention en fin du parcours au moyen de roseaux (abondants dans cette zone de Valencia, en atteignant ainsi un dialogue et une harmonie avec le site) afin de permettre différents niveaux de perméabilité et d'intimité.



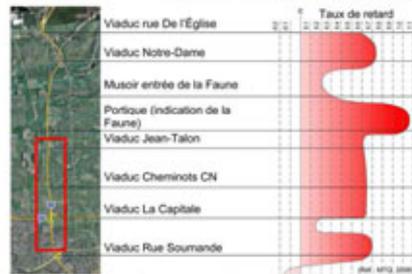
Mention Qualité architecturale - 500€

LA MÉMOIRE COMME PARASITE DE LA DÉ

Un nouveau paysage d'entrée de ville pour une transition progressive de l'(auto)mobilité vers une mobilité durable.



échelle : 1/5000



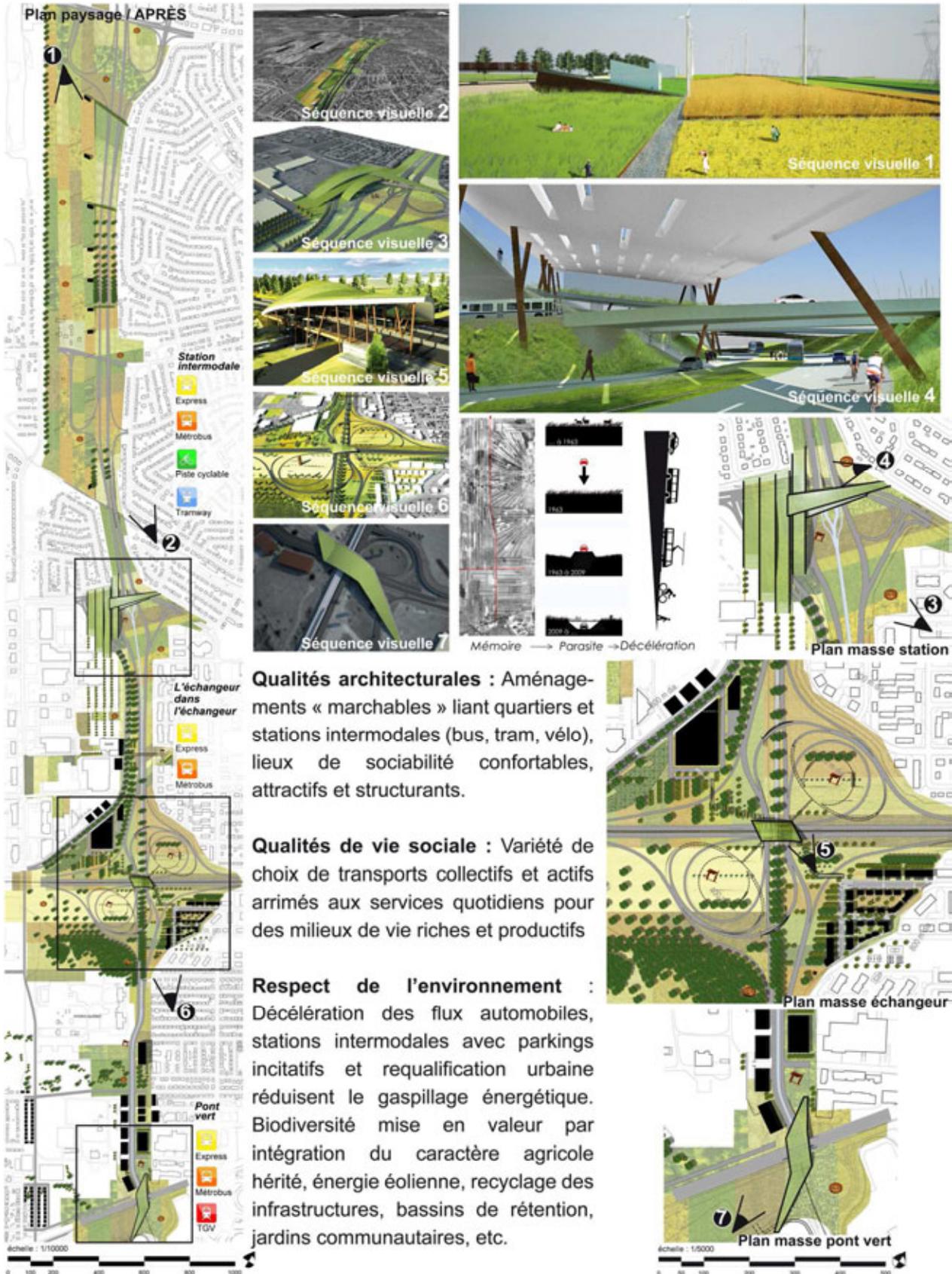
L'autoroute Laurentienne, à Québec, traverse un territoire autrefois agricole reliant centre-ville, banlieues et régions. Son imposition brutale marque le paysage : friches, imperméabilité, paysage évidé et désordonné. La Ville veut transformer son segment sud en boulevard urbain. Ce projet propose de réaménager l'autoroute en amont pour orchestrer une décélération progressive vers le centre, en plus de composer un paysage d'entrée qui retisse les quartiers et réinterprète la mémoire des lieux.



échelle : 1/10000

DÉCÉLÉRATION

Québec, Canada

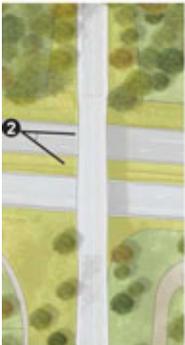


Mention Respect de l'Environnement - 500€

TRAVERSEE SENSORIELLE



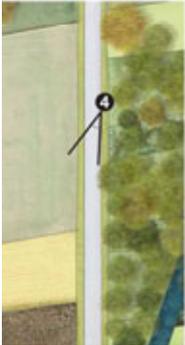
séquence 1 / la Terrasse / situation / plan / vue
l'horizontalité de la plaine agricole structurée par la verticalité des montagnes



séquence 2 / pont autoroute A41 / situation / plan / vue
les infrastructures comme coupures dans le dialogue des deux rives



séquence 3 / pont sur l'Isère / situation / plan / vue
l'Isère, fil d'Ariane à la grande échelle de la vallée une proximité avec l'eau à redécouvrir



séquence 4 / Tencin / situation / plan / vue
des espaces de mouvement dédiés exclusivement à la voiture un territoire à réinvestir à l'échelle et au rythme des pas de l'homme

Grande échelle La vallée du Grésivaudan est un territoire marqué par la direction longitudinale des infrastructures et par le cours de l'Isère. A une vision linéaire et enfermée s'oppose la demande de liaisons transversales permettant aux cycles et aux piétons de franchir les barrières en toute sécurité.

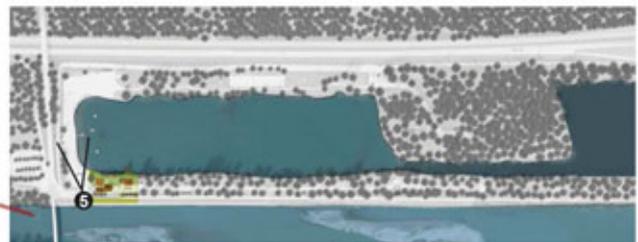
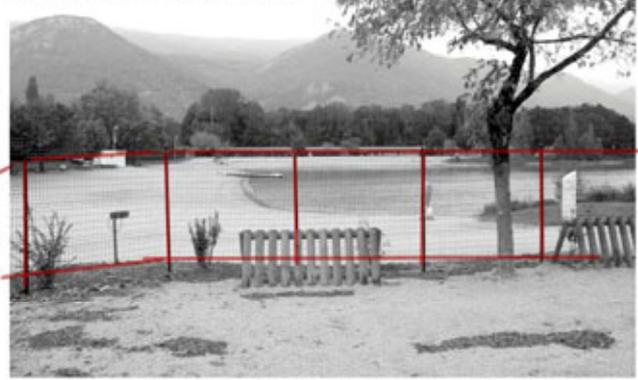
Situation Le déplacement à pied et à vélo entre la Terrasse et Tencin se fait sur la voie automobile, ce qui rend la traversée dangereuse. Les points les plus critiques sont le pont sur l'autoroute et celui sur l'Isère. Au cœur de ce parcours se situe la base de loisir intercommunale constituée d'une plage, d'un camping et d'un espace pour la pêche et le pique-nique. La plage et le camping couvrent une grande surface et sont ouverts uniquement en été, rendant le site sous-utilisé et enfermé.

Principe La notion d'accessibilité concerne autant le parcours d'accès que la possibilité d'accès, c'est à dire quand et comment une certaine zone est accessible aux habitants. Nous proposons la mise en place d'un parcours cycle-piéton reliant les deux villages et la restructuration de la base de loisir, dans le but de la rendre accessible pendant toute l'année. Le projet met en valeur la richesse des ambiances au travers une intervention précise et de petite dimension.



Traversée Le parcours ne sert pas uniquement au déplacement, mais contribue aussi à l'apprentissage sensible du territoire. Il longe la route existante et s'en détache lorsqu'il rencontre le pont au dessus de l'autoroute (monter pour regarder le spectacle de l'infrastructure de haut) et celui au-dessus de l'Isère (descendre pour se rapprocher du milieu naturel). **Base de loisir** Le projet propose de faire vivre le site également en hiver, à travers un centre de gym pouvant profiter des mêmes équipements que les activités d'été. Au travers d'une restructuration du système d'accès et de clôtures, le site s'ouvre au public en permettant l'accès libre aux berges du lac en devenant centre de gravité de la traversée.

5
un espace cloisonné une centralité 'en creux' d'agglomération à révéler

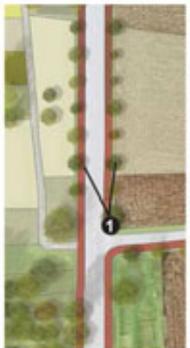


base de loisir / situation / plan / vue

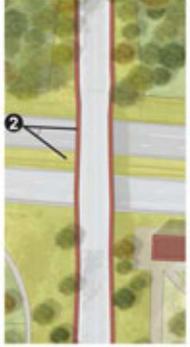
1/1000

1/5000

la Terrasse, Tencin, 38



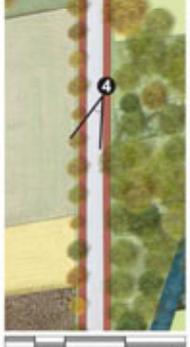
séquence 1 / la Terrasse / proposition / plan / vue



séquence 2 / pont autoroute A41 / proposition / plan / vue



séquence 3 / pont sur l'Isère / proposition / plan / vue



séquence 4 / Tencin / proposition / plan / vue

légende

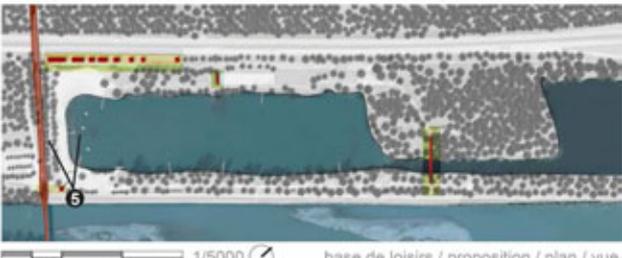
zone agricole	zone boisée	eaux
chemin goudronné	chemin non-goudronné	bâtiment existant
parcours cycle-piéton proposé	bâtiment proposé	passerelle proposée

schéma des usages

usage existant usage proposé
 clôture existante clôture proposée

accès libre aux berges

accès base de loisirs depuis traversée



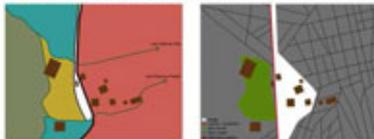
base de loisirs / proposition / plan / vue

1/1000

1/5000

Mention Qualité de la Vie Sociale - 500€

Un espace à partager : le parc du musée

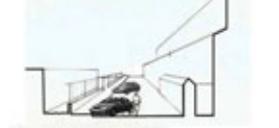
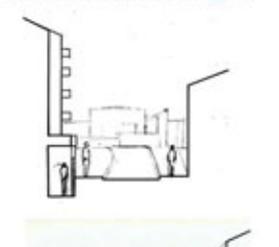
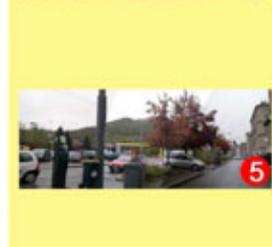
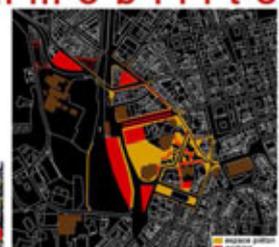


E N C L A V E M E N T



Immobilité

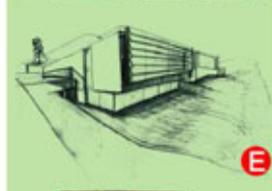
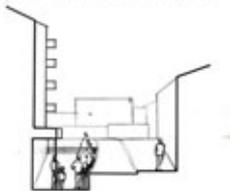
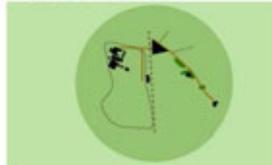
Le site Couriot se situe à l'entrée ouest de Saint-Etienne, à deux pas du centre-ville. Lorsqu'on se place sur le carreau minier, on se sent dès lors hors de la ville, et ce ressenti est accentué par deux fortes ruptures : le boulevard urbain et les voies ferrées qui enclavent le site. De part et d'autre du boulevard, deux zones en friche se dessinent : une friche industrielle appartenant au passé minier, et une friche urbaine qui se détache de la trame de la ville. Aucune liaison piétonne avec le centre-ville n'est alors lisible. Couriot, malgré son fort potentiel en tant que poumon vert, reste alors délaissé et est utilisé comme parking-relai. La place de la voiture prédomine et freine le cheminement piéton, ce qui enclave d'autant plus les quartiers alentours.



de la mine en centre ville - SAINT-ETIENNE



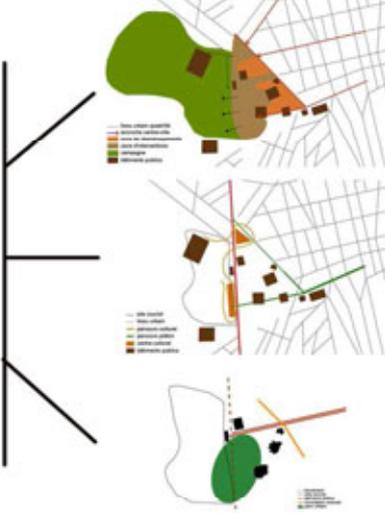
Circulations douces



URBAINES



FENÊTRES



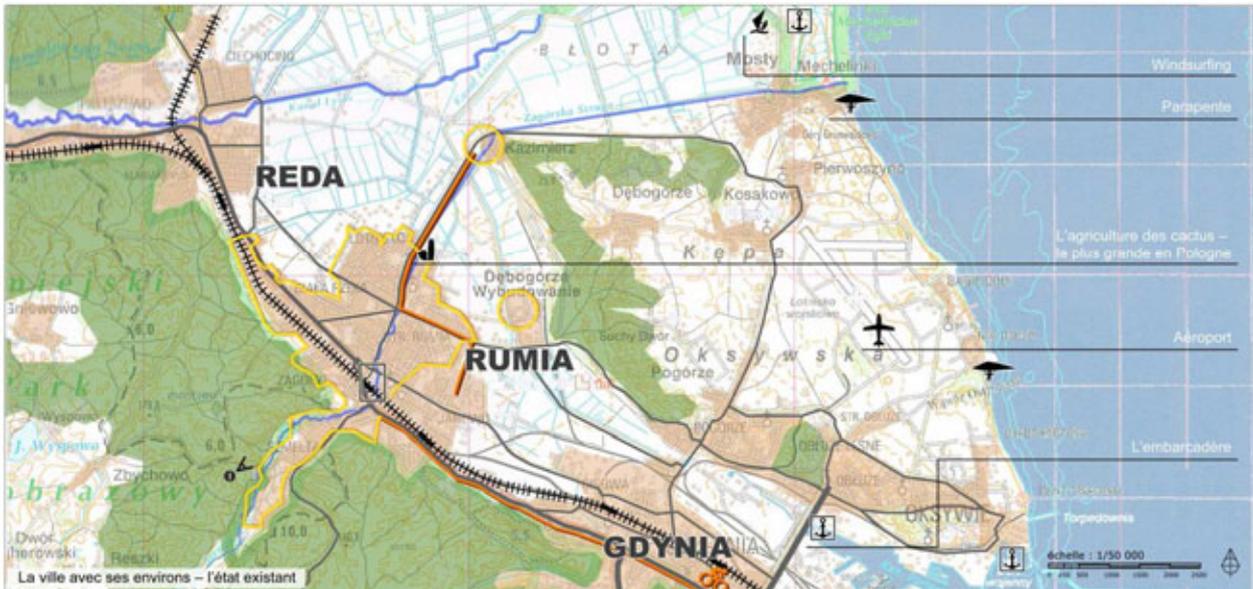
Le site Couriot devient un véritable poumon vert et une fenêtre urbaine à la portée des stéphanois. Depuis le centre-ville, un squelette d'espaces publics est mis en place et crée des séquences visuelles guidant le piéton. Le dynamisme du parcours facilite l'accès aux espaces et bâtiments publics. Un centre culturel à l'entrée nord du parc lie la ville et le parc et favorise l'accessibilité sociale et physique.

Pour accéder facilement au centre urbain, le parc s'ouvre sur la ville et étend son périmètre outre les barrières du boulevard urbain et des voies ferrées grâce à l'aménagement de deux passerelles.

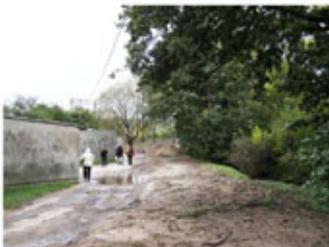
La création de parkings en sous-sol plutôt qu'en surface favorise les circulations douces et donc une ambiance urbaine agréable.

Mention spéciale - 300€

Aller à vélo et à pied dans de la ville, au



Le projet se concentre sur la création de développement pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du cadre de vie.



1. Défaut d'aménagement des voies piétonnes



2. Les mauvaises qualités des espaces publics



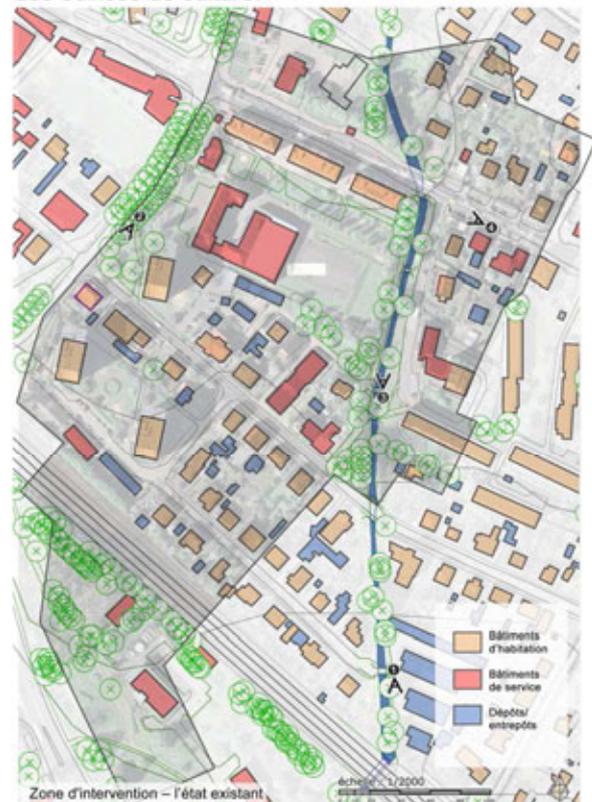
3. Les valeurs pas utilisée de feu dans la ville



4. Domination de la circulation automobile

Rumia est située au nord de Pologne, dans l'agglomération de Gdańsk. Aucun plan urbain raisonnable a accompagné pendant la formation de la cité dortoir. Aujourd'hui cette situation provoque un manque d'espaces publics bien organisé, manque de services et de l'encombrement de réseau routier.

La conception concerne la création de centre de la ville avec des commerces, de la gastronomie et des édifices de culture.



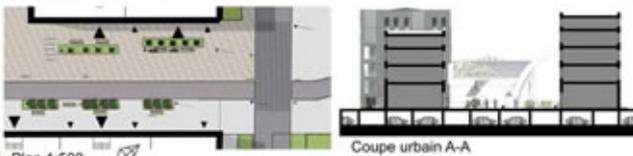
À bord de la mer, dans la forêt. RUMIA



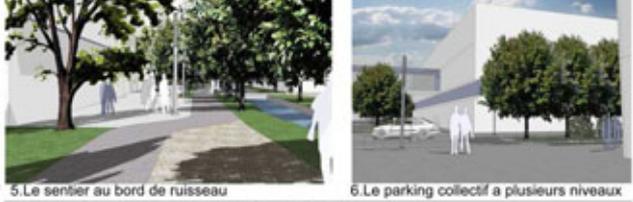
- (A) Pour cet effet on propose de faire de l'espace publique attractive des places et des rues piétonnes.
- (B) En plus les pistes cyclables menant au bord de la mer et vers les forêts seront créé, permettant à la fois la connexion entre les villages situés autour et le centre-ville.
- (C) Le parking collective a plusieurs niveau et le parking collective souterrain, ça permettra de réduire la surface occupé par les voitures.



A. QUALITÉ ARCHITECTURALE



B. QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE

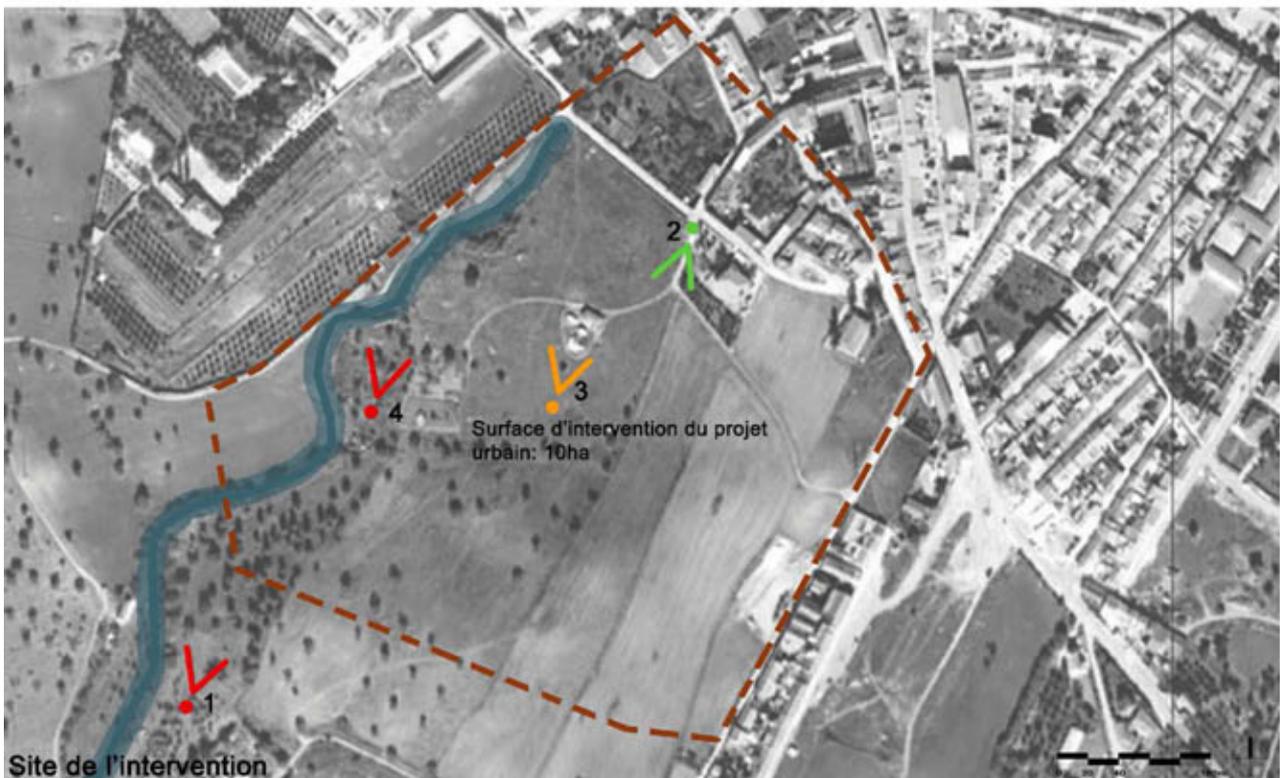


C. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

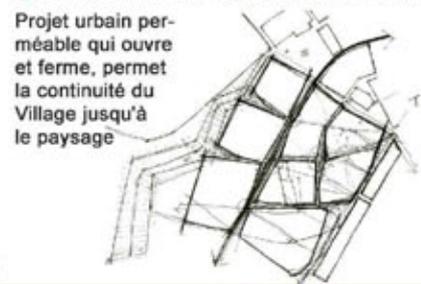


Mention spéciale - 300€

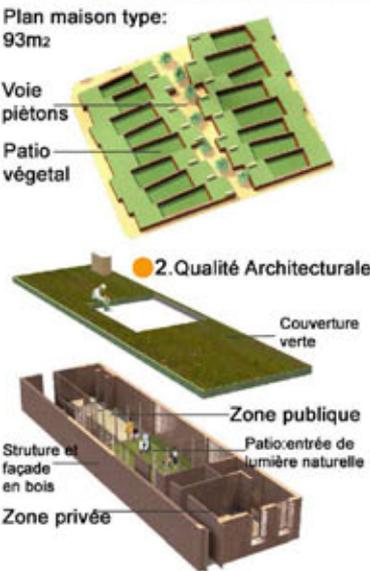
Évolution du Centre Urbain dans le Paysa



Le village du Torrão se localise à l'Alentejo, au sud du Portugal, à un climat sec, présente un centre urbain isolé et fait perdre le caractère, dû à une croissance urbaine désordonnée. Engagée dans un paysage dense, des terrains agricoles, cultivés ou à l'abandon, un secteur protégé de chêne-liège et le barrage, plusieurs valences environnementaux. Les bâtiments existants, dégradés ne s'intègrent pas dans le paysage, les rues étroites, ne permettent pas l'accessibilité et la mobilité à tous.



age: renforcer l'éco-mobilité... Torrão



Projet urbain perméable.
Logements d'impact environnemental réduit, se développent à partir du patio végétal.
Espaces publics et parcours piétons accessibles à tous.
Valoriser l'environnement et régénérer la ligne d'eau.
Moyens de transport écologiques.



Conclusion

Prix national arturbain.fr (14 décembre 2009)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Les maires, les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'oeuvre ont répondu au thème "Le centre urbain et son environnement accessible à tous" par :

1/ Créer une extension ou un réaménagement du "centre-village" avec services, logements et commerces afin de limiter l'étalement urbain et redynamiser le centre (La Rivière et Plan d'Aups Sainte-Baume).



2/ Créer un plan de circulation afin de désengorger le centre-ville et en faciliter l'accès à tous par des liaisons douces (Pézenas).



3/ Un projet de ville axé sur le développement durable et l'accessibilité (Trilport).



4/ Une requalification de la voirie facilitant la lisibilité de l'espace public, les liaisons douces et permettant l'accès pour tous aux équipements et à tous les modes de transports.



5/ La mise en accessibilité d'une gare de transport en commun (Lognes).



Concours international arturbain.fr (14 juin 2010)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr

Les enseignants et étudiants des équipes pluridisciplinaires internationales ont répondu à la problématique du thème "Le centre urbain et son environnement accessible à tous" par :

1/ Une volonté de créer des **liaisons douces** et des **lignes de transports accessibles à tous** vers les centres urbains



"Traversée sensorielle "

2/ Une volonté de **mettre en scène** les zones naturelles et permettre **à tous d'y accéder**



"Entre boue et roseaux "

3/ Des déplacements doux valorisés à l'échelle du quartier et en **continuité avec l'échelle régionale**



4/ Le souci d'**utiliser l'espace de manière économe** en conservant les témoignages historiques architecturaux et naturels



"Un espace à partager : le parc du Musée de la Mine en centre-ville"

Annexes

- Articles de presse
- Site Internet www.arturbain.fr
- Prochain thème de réflexion 2010-2011



▷ Urbanisme

► Lancement du prix arturbain.fr

Six mois pour candidater !

Chaque année, le Prix national « arturbain.fr », placé sous le haut patronage du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'art urbain. Consacré cette année à l'accessibilité du centre urbain et son environnement, le prix s'adresse principalement aux territoires et habitants des petites villes, aux communautés de communes ou syndicats intercommunaux. Entretien avec Robert-Max Antoni, président fondateur du séminaire arturbain.fr 2009.



Hubert Falco, secrétaire d'État à l'aménagement du territoire.

Entretien

Robert-Max Antoni, président fondateur du séminaire Robert Auzelle, Prix national arturbain.fr 2009

Après « Composer avec la Nature » en 2008, vous retenez pour l'édition 2009 du Prix national « arturbain.fr » le thème « le Centre urbain et son environnement accessibles à tous ». À quels enjeux particuliers faites-vous référence ?

Le thème retenu pour cette douzième édition du Prix national interpelle les petites villes et leurs communautés autour d'une idée simple mais majeure: la centralité n'a de sens que si elle se partage.

À l'échelle d'un bassin de vie, l'accessibilité à un centre (pôle de services, de convivialité et d'échange social) est un enjeu majeur. Nombre de territoires ont connu un regain démographique ces dix dernières années: il s'est souvent traduit par un étalement urbain plus ou moins maîtrisé, une multiplication des déplacements, un déséquilibre centre-ville/périphérie sur le champ des commerces... Ces évolutions donnent aujourd'hui tout leur sens aux interventions de communautés de communes et d'agglomération pour replacer le cœur de ville comme élément majeur de cadre de vie par le perfectionnement de son accessibilité.

À l'échelle d'un quartier, d'un centre-ville, l'aménagement de l'espace public prend toute sa signification s'il s'accompagne d'une organisation de circulations douces. En articulants et en hiérarchisant les différents modes de transports, en minorant l'espace dédié à l'automobile, les espaces publics peuvent en effet regagner en convivialité et faciliter l'accès à tous (toutes générations, personnes à mobilité réduite...). J'accorde, par exemple, un sens nouveau à un centre urbain reliant la place publique (ses services, ses commerces) à un parc urbain par des circulations aménagées pour tous.

Doit-on voir dans ce thème une interpellation particulière des communautés ? À quels titres peuvent-elles être concernées et y participer ?

Nous offrons aux collectivités locales la possibilité de valoriser, entre professionnels

de l'aménagement et dans les médias, le caractère exemplaire de leurs opérations d'art urbain. Je me réjouis d'ailleurs de la renommée d'opérations anciennement lauréates de ce Prix national dont les collectivités ont été amenées à s'organiser devant les nombreuses demandes d'élus et de professionnels désireux de visiter leurs opérations. Les compétences aujourd'hui exercées par les communautés dans les domaines de l'aménagement et des transports les incitent à aller de l'avant. Elles peuvent se porter candidates en s'associant avec une de leurs communes membres ou tout organisme privé d'aménagement maître d'ouvrage d'une partie de l'opération.

Vous réunissez chaque année autour de ce Prix national nombre de professionnels de l'aménagement. Observez-vous des évolutions dans les métiers et les échelles de mobilisation des partenaires... ?

Je note avec satisfaction que l'on progresse dans la prise de conscience d'un besoin de transversalité dans les connaissances et les métiers. Il faut aujourd'hui traduire davantage celle-ci dans le montage des réalisations, dans les programmes d'enseignement liés à l'aménagement et l'urbanisme. Les organigrammes des collectivités (même récentes comme les communautés)

ne facilitent pas toujours ce croisement des métiers. On sait aujourd'hui que l'aménagement urbain associe nombre de professions, mais toutes ne partagent pas ce même souci d'interdisciplinarité, ce besoin d'expression de sensibilités différentes. Nous contribuons avec cette manifestation publique à impulser cette attitude fondamentale pour l'art urbain.

Le Prix national arturbain.fr est une des activités du séminaire Robert Auzelle. Quelles sont ses missions ?

En vingt-cinq ans, cette association pour la promotion de l'art urbain, reconnue d'utilité publique, a naturellement évolué tout en restant fidèle à la pensée de l'architecte et urbaniste Robert Auzelle. Celui-ci prônait déjà au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, au sein du très grand ministère de la reconstruction, ce souci d'interdisciplinarité et de concertation avec la population dont il est un des pionniers. Nous cherchons à promouvoir les aménagements qui placent la personne humaine et son environnement au cœur de leur réalisation. L'art urbain, au sens où le définit notre séminaire, conduit à servir l'éthique du cadre de vie.

Propos recueillis par Philippe Schmit

« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement »

(Définition de l'art urbain selon le séminaire Robert Auzelle)



Les lauréats de arturbain.fr

En savoir plus :

site : www.arturbain.fr,
Appel à candidature pour le Prix national arturbain.fr 2009.



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

[Accueil](#) > [Accessibilité](#) > [actualité](#)

Remise du prix national arturbain.fr

Mis à jour le 21/12/2009

Le Prix National arturbain.fr est organisé chaque année depuis 1996 par l'[Association pour l'art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle](#). Il est placé sous le haut patronage de Monsieur Jean Louis Borloo, Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Il s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation dont ils sont fiers répondant au thème de l'année.

Pour 2009/2010 ce thème était "**le centre urbain et son environnement accessible à tous**".

6 opérations ont été primées :

- "[Centre-village, porte du Parc](#)", La Rivière (38) : Prix arturbain.fr 2009
- "[Molière en sa ville accessible à tous](#)", Pézenas (34) : mention Qualité architecturale
- "[Coeur de village pour tous](#)", Plan d'Aups Sainte Baume (83) : mention Qualité de vie sociale et meilleure communication
- "[La ballade du Petit Prince](#)", Trilport (77) : mention Respect de l'environnement
- "[Boulevard en circulations douces](#)", Parthenay (79) : mention et prix Internet du public
- "[Gare RER accessible](#)", RATP, Lognes (77) : mention

Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

AMENAGEMENT & URBANISME

INITIATIVES

PRIX ART URBAIN 2009

Un village du Vercors récompensé

Le 13^e prix Art urbain organisé par le séminaire Robert Auzelle a été décerné, mi-décembre, au village de La Rivière (Isère), au cœur du parc régional du Vercors, pour l'extension maîtrisée de son centre-bourg.

Ce prix, qui récompense les réalisations exemplaires en termes de qualité architecturale, de respect de l'environnement et de vie sociale, avait cette année pour thème «Le centre urbain et son accessibilité». Trois autres mentions ont

été attribuées aux communes de Pézenas (Hérault) pour la piétonnisation de son centre ancien; de Trilport (Seine-et-Marne) pour son centre de loisirs écologique; et de Plan-d'Aups-Sainte-Baume (Var) pour la refonte de son

centre-bourg. La requalification du boulevard Clemenceau à Parthenay (Deux-Sèvres) et la mise en accessibilité de la gare RER de Lognes (Seine-et-Marne) ont aussi été mentionnées par le jury.

YANNICK NODIN ■

LA RIVIÈRE LAURÉAT

Le centre-bourg densifié

Plutôt que de répondre à ses besoins de logements avec des pavillons en périphérie, la petite commune iséroise de La Rivière (354 habitants) a étendu son centre-bourg, en s'appuyant sur la structure urbaine existante. La qualité de vie villageoise est reconstituée grâce à la construction d'un pôle de commerces et de services (épicerie, restaurant, salle de réunions, point d'informations sur le parc naturel régional du Vercors...) et de nouveaux espaces publics, avec une place centrale et un ancien séchoir à noix réhabilité. La gestion des eaux de pluie est optimisée à la parcelle, dans ce quartier alimenté par une chaufferie bois.



► **Maître d'ouvrage**: commune de La Rivière (Isère).
 ► **Assistance à maîtrise d'ouvrage**: CAUE de l'Isère; Hervé Girard et Maxime Tassin, AMO HQE.
 ► **Maîtrise d'œuvre**: atelier Yves Perret, architecte (mandataire); atelier Verdance, paysagiste; cabinet Massardier, économiste; Arborecence, BET bois; Setci, BET fluides; Seria, VRD.

TRILPORT ENVIRONNEMENT

Un centre de loisirs accessible et écologique

Situé en bord de Marne, le centre de loisirs Le petit Prince à Trilport concilie accessibilité et écologie. Le bâtiment lui-même, inséré dans la pente par ses toitures végétalisées, réutilise les eaux de pluie. La présence automobile est strictement limitée et des parcours sont accessibles aux handicapés. Inauguré en 2006, cet équipement a fait bouler de neige dans la commune, avec le lancement d'un écoquartier en centre-ville.

► **Maître d'ouvrage**: Ville de Trilport (Seine-et-Marne).
 ► **Assistance à maîtrise d'ouvrage**: CAUE 77.
 ► **Maîtrise d'œuvre**: Patrick Puget et Isabelle Minazzoli, architectes; atelier Tel, urbaniste. ► **Livraison**: 2006.



PÉZENAS QUALITÉ ARCHITECTURALE

Le tissu ancien piétonnisé

Le centre ancien de Pézenas reçoit chaque été plus de 60 000 visiteurs. L'engorgement chronique des rues a poussé les élus à revoir le plan de circulation en 2003. L'entrée nord de la ville et 1,4 km de voies et d'espaces publics en périphérie du centre historique ont été restructurés, avec un parking paysager de 7 300 m² et une nouvelle place de 3 000 m². Le partage de l'espace public, plus favorable aux piétons, est complété par la gestion gravitaire des eaux pluviales dans les secteurs requalifiés.

► **Maître d'ouvrage**: Ville de Pézenas (Hérault).
 ► **Maîtrise d'œuvre**: agence Amphoux, paysagistes (mandataire); Ecogap, BET; ETC, BET circulation; SCI, BET; Roque, géomètre-expert. ► **Livraison**: 2008.



PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME VIE SOCIALE

Refonte complète du cœur de village

L'opération «Cœur de village» a été lancée, il y a six ans, par la commune pour conforter les fonctions de son centre-bourg. Initié avec la requalification de la rue principale, ce travail s'est complété d'une densification du bâti: logements collectifs, agence postale, supérette, école maternelle... Les espaces publics ont profité de cette restructuration, avec des cheminements accessibles, des aires de jeux, et une nouvelle place centrale.

► **Maître d'ouvrage**: commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume (Var). ► **Assistance à maîtrise d'ouvrage**: CAUE du Var; Citadia conseil. ► **Maîtrise d'œuvre**: Xavier Guilbert, urbaniste; Christian Baudot, paysagiste.



Prix Art Urbain: Pézenas décroche le prix « Qualité Architecturale »

Rechercher un article

Rechercher

Prix Art Urbain: Pézenas décroche le prix « Qualité Architecturale »



Le Prix National Art Urbain est organisé chaque année et placé sous le haut patronage de Jean Louis Borloo Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.

Ce concours s'adresse aux professionnels du cadre de vie et aux élus soucieux de présenter une réalisation de qualité répondant au thème de l'année: "le centre urbain et son environnement accessible à tous".

En 2009, 6 communes ont été retenues pour présenter leurs réalisations, dont la Ville de Pézenas qui avait 8 minutes pour convaincre dernièrement à Paris un jury de professionnels. La tâche incombait à Alain Grenier, premier adjoint, venu représenter le maire Alain Vogel-Singer. « Molière en sa ville accessible à tous » fût le thème piscénois. S'en suivait la présentation du cabinet Amphoux, architecte paysagiste, sur une réflexion relative au stationnement en périphérie et aux voies de circulation, automobiles et piétonnes :

« Pézenas, Ville d'Art depuis 1950, s'inscrit depuis 2002 au cœur du Pays d'Art et d'Histoire. Ruelles pavées, échauquettes, fenêtres à meneaux, agrafes, juverie, collégiale, maison consulaire, hôtels particuliers illustrent la richesse architecturale de la Ville, ancienne capitale des Etats du Languedoc, dont les lieux sont marqués par le souvenir de Molière, de ses gouverneurs Montmorency et Conti.

Pézenas, Ville durable, articule son projet de vie autour de la requalification du centre historique et une extension urbaine maîtrisée, une expansion raisonnée pour préserver la qualité de vie. Pézenas propose services et équipements adaptés aux contraintes des villes modernes.

La Ville se développe aujourd'hui avec le futur écoquartier résidentiel Saint Christol au Nord et les centres commerciaux au Sud, facilement accessibles par les sorties de l'autoroute A75. Pour les relier au Cœur de Ville, le schéma de déplacements doux se met en œuvre : Pistes cyclables, trottoirs élargis, parkings de délestage en périphérie avec navette pour rejoindre l'hypercentre, ... incitent les Piscénois à se déplacer autrement et à poser un nouveau regard sur leur ville. »

Le règlement du Prix National Art Urbain 2009 a fait l'objet d'une diffusion par un appel à candidatures paru dans « le Moniteur », la revue « Urbanisme », ainsi qu'auprès de différents réseaux: Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), l'Association des Petites Villes de France (APVF), le Syndicat National des Professionnels de l'aménagement et du Lotissement (SNAL), l'Association des Communautés de communes. Des visites sur place avec les Maires ont permis aux six villes retenues de mettre en valeur les qualités de leurs opérations avant leurs présentations devant le jury national.

La Ville de Pézenas a ainsi décroché le prix « Qualité Architecturale » du concours Art Urbain 2009.



Source : <http://www.herault-tribune.com/>

LE PRIX ARTURBAIN.FR À LA RIVIÈRE (38)

Placé en 2009/2010 sous l'intitulé un peu techno "Le centre urbain et son environnement accessibles à tous", le prix arturbain.fr décerné par l'Association pour l'art urbain (dite Séminaire Robert-Auzelle) a récompensé la Rivière, une petite commune (364 habitants) de l'Isère, pour son "centre-village, porte du Parc". La Rivière, située dans le Parc naturel régional du Vercors, a inventé, avec l'appui du CAUE de l'Isère, une nouvelle centralité villageoise comportant des équipements, dont une salle polyvalente et un point d'information du parc ainsi qu'une épicerie et un bar-restaurant, les gîtes et des logements sociaux. Le tout alimenté par une chaufferie bois déchiqueté, après sécurisation d'un torrent en amont et mise en œuvre des démarches HQE et AEU ! Le maire, Robert Alleyron-Biron, et le directeur du CAUE 38, Serge Gros, ont bien défendu ce projet particulièrement réussi.

Les mentionnés :

- mention "Respect de l'environnement" à la Ville de Trilport (77) pour "La ballade du Petit Prince" ;
- mention "Qualité architecturale" à la Ville de Pézenas (34) pour "Molière en sa ville accessible à tous" ;
- mention "Qualité de la vie sociale" à la commune de Plan-d'Aups-Sainte-Beaume (83) pour son "Cœur de village pour tous".

Deux autres opérations ont été mentionnées : La "gare RER accessible" de Lognes (77) présentée par la RATP et "Boulevard en circulation douce" à Parthenay (79).

La commune de Plan-d'Aups-Sainte-Beaume (83) a remporté le prix de la meilleure communication grâce au talent oratoire de son maire, Vincent Martinez. La ville de Parthenay a reçu le prix Internet du public. Les mécènes des prix sont la CEGC, l'Adpi (filiale d'Aéroports de Paris) et Metalco, créateur de mobilier urbain.

L'association, présidée par Robert-Max Antoni, prépare pour 2010 la présentation des résultats du concours organisé sur le même thème, mais qui s'adresse à des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants. | A. L.

Pour en savoir plus :

le site : www.arturbain.fr

Revue Urbanisme

Édition du mardi 5 janvier 2010

Art Urbain : Pézenas décroche le prix Qualité Architecturale



DR

LIRE AUSSI

Environnement, lien social
et sport en ligne de mire

Les six derniers mois de
l'année 2009

La Ville de Pézenas vient de décrocher le prix "Qualité Architecturale" du concours Art Urbain 2009. Ce Prix National est organisé chaque année et placé sous le haut patronage de Jean Louis Borloo Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat. C'est un concours qui s'adresse aux professionnels du cadre de vie, et aux élus soucieux de présenter une réalisation de qualité répondant au thème de l'année, qui était "Le centre urbain et son environnement accessible à tous". En 2009, 6 communes ont été retenues pour présenter leurs réalisations dont la ville de Pézenas, qui avait 8 minutes pour convaincre dernièrement à Paris, un jury de professionnels. La tâche incombait à Alain Grenier, premier adjoint, venu représenter le maire Alain Vogel-Singer. "Molière en sa ville accessible à tous" a été le thème Piscénois. S'en suivait la présentation du cabinet Amphoux, architecte paysagiste, sur une réflexion relative au stationnement en périphérie et aux voies de circulation, automobiles et piétonnes. Là, était présenté "le" Pézenas d'aujourd'hui fortement marqué par l'histoire et le Pézenas de demain : « *Pézenas, Ville d'Art depuis 1950, s'inscrit depuis 2002 au coeur du Pays d'Art et d'Histoire. Ruelles pavées, échauguettes, fenêtres à meneaux, agrafes, juiverie, collégiale, maison consulaire, hôtels particuliers illustrent la richesse architecturale de la Ville, ancienne capitale des Etats du Languedoc, dont les lieux sont marqués par le souvenir de Molière, de ses gouverneurs Montmorency et Conti. Pézenas, Ville durable, articule son projet de vie autour de la requalification du centre historique et une extension urbaine maîtrisée, une expansion raisonnée pour préserver la qualité de vie. Pézenas propose services et équipements adaptés aux contraintes des villes modernes. La Ville se développe aujourd'hui avec le futur écoquartier résidentiel Saint Christol au Nord et les centres commerciaux au Sud, facilement accessibles par les sorties de l'autoroute A75. Pour les relier au coeur de Ville, le schéma de déplacements doux se met en oeuvre : Pistes cyclables, trottoirs élargis, parkings de déstaging en périphérie avec navette pour rejoindre l'hypercentre... Incitent les Piscénois à se déplacer autrement et à poser un nouveau regard sur leur ville.* » Après avoir répondu à l'appel à candidatures paru dans *Le Moniteur*, une revue d'urbanisme, des visites sur place avec les Maires de chacune des six communes retenues ont permis de mettre en valeur les qualités de leurs opérations avant leurs présentations devant le jury national. Ainsi, la ville de Pézenas a remporté tous les suffrages avec son prix "Qualité Architecturale".

Source : www.midilibre.com

Michelle Rivière

22/12/2009

Prix National Art Urbain 2009



La ville de Trilport était une des six villes sélectionnées pour la finale du Prix National de l'Association pour l'art urbain, qui se déroulait à la Maison de la RATP, avec pour thème 2009 "**le Centre urbain et son environnement accessible à tous**".

Précision utile, c'est le jury de cette association qui nous avait contacté, conséquence directe je pense du buzz émanant de la commune, suite aux réalisations et à la démarche environnementale initiée sur le terrain malgré les nombreuses contraintes rencontrées. Ce

même jury, après une visite sur site d'une journée nous incitant à participer à leur édition 2009.

Cette soirée a permis au nombreux public présent d'accomplir un véritable tour de France en moins d'une heure, vu le mode opératoire imposé par les organisateurs. Le concours tenant plutôt du speed dating, chaque candidature disposant de "8 minutes pour convaincre" sur la base d'un diaporama (deux minutes de présentation de la commune, par le Maire, six minutes pour décrire l'opération présentée, par un technicien). Avant de revenir plus en profondeur sur notre candidature, soulignons la diversité des situations présentées : tant au niveau de la localisation, que de la taille des communes ou de leur nature, touristiques ou pas (je pense notamment à Pèzenas et Plan d'Aups).

Soutenu par le CAUE 77 pour ce prix national, nous avons placé notre candidature sous le signe du "Petit Prince". Ayant finalement opté pour la démarche globale initiée, y compris avec ses imperfections, plutôt que pour la description d'une réalisation aboutie "exemplaire", comme celle du gymnase HQE de la Noyerie, modèle du genre au niveau accessibilité.

Pour être très rapide indiquons que le Grand Prix 2009 a été remporté par la commune de La Rivière (38), Trilport remportant lui la catégorie "respect de l'environnement", le jury ayant du être sensible à la démarche globale initiée .

Source : <http://jmorier.hautefort.com/>

4- Autres articles

L'urbanisme de projets/ *des professionnels s'expriment*



Robert-Max Antony,
Président fondateur
de l'association Arturbain
Séminaire Robert Auzelle

Robert-Max Antony >> Dans la convention de mécénat passée avec le Séminaire Robert Auzelle, METALCO Mobil Concepts participe à la promotion de l'Art urbain. Des Bourses de l'Art urbain sont ainsi attribuées à des étudiants de cycle de Master lauréats du Concours international arturbain.fr.

Aujourd'hui, METALCO interroge ses partenaires sur «Les grands enjeux de l'aménagement urbain». Pour notre part, nous apporterons une contribution à la réflexion lancée par Benoist Apparu Secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme concernant la mise en œuvre d'un «urbanisme de projet». Dans notre propos, nous viserons en particulier «Les petites villes et les communautés de communes où la qualité de la vie présente un fort potentiel avec la nature et le patrimoine. Ce sont des territoires où urbanité et ruralité peuvent se conjuguer dans le respect des impératifs écologiques. Une action de développement durable dans ces territoires offrira une alternative à la concentration urbaine des grandes agglomérations.» (Contribution du Séminaire au Grenelle en 2007)

Dans ce cadre nous considérerons qu'«un urbanisme de projet» s'inscrit dans une démarche préalable à tout projet d'urbanisme, d'aménagement et de construction en s'intéressant aux trois aspects suivants:



Ville des Herbiers - Ecoquartier du Val de la Pélinière - Maitrise d'oeuvre : IN SITU - Architecture & Environnement - Prix Arturbain 2007

1/ **la volonté du politique:**

Elle préside à l'organisation de la consultation des habitants et des citoyens sur leur cadre de vie pour recueillir leur parole à partir des idées et des intentions portées à leur connaissance par la collectivité. Exercice de gouvernance, pris en charge par la collectivité, fondé sur une pédagogie prévoyant un débat démocratique orchestré par des Hommes de l'art urbain; Cette consultation sans caractère formel (différente des procédures de débat public), vise à éclairer les décisions à prendre ultérieurement par l'autorité compétente.

Les ateliers d'urbanisme de quartiers créés à l'époque par le Maire de Perpignan sont à citer parmi d'autres exemples. Les habitants ont ainsi pu participer à des interventions d'amélioration de l'espace public de leur quartier en concertation avec des Hommes de l'Art.

2/ **La pédagogie de l'espace des Hommes de l'art:**

Elle concerne la connaissance et la pratique des techniques de communication sur l'espace. Les enquêtes, concours d'idées, expositions, maquettes et comparaisons de situations Avant/Après, font ressortir les qualités et les défauts de l'espace existant et de l'espace à améliorer. En préalable l'indépendance des professionnels du cadre de vie animant cette consultation sera requise par une garantie déontologique. Cette pédagogie incite les habitants à réfléchir par eux-mêmes à une organisation consciente de l'espace évoquée par Robert Auzelle (Clefs pour l'urbanisme).

Trois lotissements illustrent un développement urbain durable exemplaire fruit d'une collaboration, durant 10 ans à Le Rheu, entre un maire, un urbaniste et la population.

>> suite p. 27

3/ L'attitude Art urbain (www.arturbain.fr)

Elle conduit les professionnels, dans leurs démarches, à s'affranchir - sans les méconnaître des contraintes réglementaires (conformité au Droit des sols), ou des incitations financières (conformité à un modèle subventionné). A ce stade, les normes et labels - utiles par ailleurs - ne viennent brider, ni la créativité, ni l'imagination, ni l'appel à la mémoire collective du lieu;

Bref, tous feront appel à la richesse du domaine sensible spécifique à l'Art urbain. Le souci de l'évaluation aidera aussi à transmettre l'enseignement tiré de l'aventure humaine du projet.

A ce titre, La Cité de la Plaine et sa petite bibliothèque ronde ainsi que le Cimetière intercommunal de Clamart des années cinquante sont représentatifs d'«un urbanisme de projet».

Ces trois aspects ainsi présentés ont pour finalité d'infuser l'esprit de l'art urbain dans «l'urbanisme de projet» pour les habitants des territoires intercommunaux des petites villes.

Enfin, remerciements METALCO pour son accueil, en lui souhaitant de continuer à diffuser un mobilier utile, beau et durable dans un espace public accessible à tous et à faire appel à l'Homme de l'Art.



Aménagement du coeur de village de Bassan (34)

Maîtrise d'oeuvre architecture et paysage Dubois et Sanaoui

fin du vingtième siècle ne correspond pas du tout à celui de la ville nécessaire pour absorber un afflux de population considérable dans les prochaines années. Le phénomène récent des violences urbaines est un révélateur du mal être d'une partie de la population reléguée dans des quartiers qui ressemblent plus à la savane qu'à un lieu de vie humain. Les zones commerciales périurbaine sont une apologie du consumérisme et un désastre architectural et social. L'enjeu majeur est donc bien la qualité de la vie sociale dans un espace de plus en plus concentré. Cette fois il ne s'agit plus de réaliser des investissements palliatifs du saupoudrage électoraliste mais bien de repenser la ville, une ville équitable dont les équipements seront adaptés aux besoins de vie, qui privilégiera les déplacements doux afin de concilier d'énormes besoins de déplacements avec le respect de l'environnement, qui saura recréer un commerce de centre ville, réutiliser les espaces délaissés et offrir des espaces naturels et de détente. **Voilà ce qu'évoque pour moi l'urbanisme de projets, une civilisation urbaine humaine.**

Philippe Bourachot >>

Voilà un concept qui résonne favorablement à nos oreilles, non pas pour le volet législatif de ces nouvelles dispositions, même si tout ce qui enlève de la contrainte nous paraît favoriser la création, et donc le bien être de l'homme, mais parce que derrière cette formule résonnent deux mots qui nous sont chers.

Urbanisme d'abord puisque nous touchons les fondements de notre métier: Réaliser des choix d'aménagement cohérents au regard des prévisions démographiques et de l'afflux massif de population vers les villes, tout en prenant en compte la qualité de l'architecture, de la vie sociale et le respect de l'environnement. C'est donc le recours aux compétences des hommes de l'art et la concertation avec élus et populations dans une réflexion commune sur le mieux vivre en ville. En la matière les enjeux sont considérables.

Projet est un mot qui relève de l'engagement, de la volonté ; et de la volonté il en faudra pour répondre aux nouveaux enjeux de notre société. Tout le monde s'accorde à penser que nos économies sont en crise, que nous ne pourrons plus vivre avec la belle insouciance des dernières décennies. Le paradoxe c'est que nous sommes condamnés à réduire nos déficits publics alors même que les besoins financiers sont exponentiels pour les collectivités. Comment malgré ces problèmes budgétaires faire face à des OBLIGATIONS de réaménagement des villes. Il faudra encore mieux utiliser les budgets et bâtir des Projets .

Ne nous y trompons pas, le modèle de la ville de la



RHÔNE

Une charte pour tirer les lotissements vers le haut

Le CAUE 69 et les aménageurs du SNAL mobilisent pour la qualité urbaine et environnementale des lotissements.



Le Coteau du Parc (Saint-Andéol-le-Château).

Le lotissement fait partie de notre cadre de vie depuis plus d'un demi-siècle et près d'un ménage français sur deux y réside. Ce n'est pas pour autant que sa qualité égale toujours sa popularité. Sa banalisation est allée de pair avec la logique de l'"étalement urbain", aussi encouragé hier que vilipendé aujourd'hui. Pour ne pas répondre par la seule – et vaine – stigmatisation du lotissement périurbain au bénéfice d'une "ville dense" désormais parée de tous les charmes, les acteurs s'organisent sur le terrain pour "tirer vers le haut" ces réalisations, voire transformer certaines d'entre elles en s'appuyant notamment sur les nouvelles dispositions en matière d'énergie. C'est le sens de la charte "Engagement pour la qualité urbaine et environnementale des lotissements dans le département du Rhône" qui a été signée le 15 juin 2009 à l'initiative du CAUE du Rhône et du Syndicat national des aménageurs-lotisseurs Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté, par une douzaine

de partenaires publics et privés /1. Ce document, issu d'une période de concertation menée depuis 2007, n'est pas qu'un catalogue de bonnes intentions, mais est présenté comme la "première pierre" d'un dialogue nécessaire avec les professionnels pour "améliorer la qualité des lotissements sur la base des principes du développement durable".

Concrètement, il s'agit pour les aménageurs-lotisseurs de répondre à des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales précises, de constituer un véritable dossier d'intention et un "schéma d'insertion" du lotissement qui seront appréciés par des professionnels puis soumis au jugement des élus, ce qui rendra sans doute leurs choix mieux fondés. Si ces réalisations "vertueuses" ne sont pas encore légion, le CAUE du Rhône note des avancées intéressantes sur des lotissements existants, comme le Domaine du château Bérard à Rillieux-la-Pape ou encore le Domaine des Lisières à Genay, qui ont bénéficié de la réflexion dont résulte aujourd'hui la charte. Pour les projets plus récents, le Coteau du Parc à Saint-Andéol-le-Château offre des pistes originales associant densité urbaine, qualité architecturale et respect des prescriptions environnementales /2. Pour accompagner cette démarche et mieux entraîner la production "ordinaire", le CAUE vient d'éditer un "cahier de recommandations architecturales, urbaines et paysagères pour des lotissements de qualité dans le département du Rhône" disponible gratuitement /3. | Pierre Gras



Reconsidérer le lotissement !

Sous l'intitulé *Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine*, le séminaire Robert Auzelle a publié un ouvrage réunissant les six opérations présentées sur ce thème au prix national arturbain.fr 2007 /1 ainsi que les 32 esquisses sélectionnées au concours national 2008. Ce dossier pédagogique comporte une préface signée par les présidents de nombreuses associations professionnelles /2 qui témoignent de leurs soutiens à la promotion de l'Art urbain et de l'éthique du cadre de vie. D'où la satisfaction de Robert-Max Antoni, le président du Séminaire, lors de la présentation de l'ouvrage le 29 septembre. D'autant que dix opérations expérimentales de lotissement dense sont en cours sous l'égide du Syndicat national des aménageurs (SNAL) et de l'association HQE, suite au travail pionnier du PUCA /3. Un guide méthodologique est en préparation avec différents partenaires (ADEME, DAPA, DGALN, HQE, SNAL...). On n'a pas fini de parler lotissement ! | A. L.

1/Cf. *Urbanisme* n° 358 (janv.-fév. 2008)

2/ Conseil national de l'ordre des architectes, conseil national de l'ordre des géomètres-experts, UNSFA, SNAL, Syntec ingénierie, Union nationale des économistes de la construction, Fédération française du paysage, CFDU, OPQU, Union des maisons françaises.

3/ Plan urbanisme construction architecture.

1/

Ce document a été signé par l'Association des maires du Rhône, l'Association des maires ruraux du Rhône, la DDE 69, le Syndicat national des aménageurs, l'Ordre des architectes, la Chambre départementale du Rhône des géomètres-experts, la Fédération française du paysage Bourgogne Auvergne Franche-Comté Rhône-Alpes, l'Agence locale l'énergie du Grand Lyon Hespul, l'Union des maisons françaises du Rhône, le SNAL Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté et le CAUE du Rhône.

2/

Maîtrise d'ouvrage : MCP Promotion. Maîtrise d'œuvre : Insolites Architectes. BET : Bastide Boudou Tribu. Livraison en 2009.

3/

CAUE du Rhône, TÉL. : 04 72 07 44 55 www.caeu69.fr



Reconsidérer le lotissement comme ensemble urbain à mesure humaine collection sur l'Art éditions du CERTU 102 pages, 35 euros (avec un DVD inclus) www.arturbain.fr www.ceru.fr

Si vous ne lisez pas correctement ce message, cliquez ici

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
MARS 2009

Lancement Prix National arturbain.fr 2009

"Le centre urbain et son environnement accessibles à tous"



Séminaires
d'Art urbain
(gratuit)

5 dates de stage possibles :
- Mardi 31 Mars 2009
- Mardi 7 Avril 2009
- Mardi 22 Septembre 2009
- Mardi 6 Octobre 2009
- Mardi 20 Octobre 2009
[S'inscrire](#)

Concours
international
2008-2009

"Composer avec la nature"
150 équipes ont rendu une esquisse
Comité de sélection : 24 mars 2009

Bien amicalement, le président, Robert-Max ANTONI
et rendez-vous sur www.arturbain.fr

Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle:
« Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un
d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement ».

Correspondance à adresser au Président du S.R.A. -
Arche de la Défense - 92055 - PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Tél : +33(0)1 40 81 71 35 - Fax : +33(0)1 40 81 73 90 -
e-mail : arturbain@srta.net
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique (J.O. du 2 Mai 2004)

Si vous ne lisez pas correctement ce message, cliquez ici

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
JUILLET 2009

Concours international arturbain.fr 2009

"Composer avec la nature"
[Voir les résultats](#)



Exposition des esquisses au CDU
"Distinctions... l'Art urbain compose avec la nature"
[Voir l'article](#), Diagonal, juin 2009

Prix national
arturbain.fr 2009

"Le Centre urbain et son environnement
accessibles à tous"

Nous recherchons des opérations exemplaires
"Six mois pour candidater !"
[Voir l'article](#) Intercommunalités, avril 2009

Reconsidérer le
lotissement

Publication du CERTU
Dossier gratuit à la demande des membres

[Consulter les autres dossiers](#)

Séminaires d'Art
urbain
(gratuit)

3 dates de stage possibles :
- Mardi 22 Septembre 2009
- Mardi 6 Octobre 2009
- Mardi 20 Octobre 2009
[S'inscrire](#)

Vocabulaire illustré

Nouvelle fiche
"Circulations douces"

Bien amicalement, le président, Robert-Max ANTONI
et rendez-vous sur www.arturbain.fr

Correspondance à adresser au Président du S.R.A. -
Arche de la Défense - 92055 - PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Tél : +33(0)1 40 81 71 35 - Fax : +33(0)1 40 81 73 90 -
e-mail : arturbain@srta.net
Association loi 1901, reconnue d'utilité publique (J.O. du 2 Mai 2004)

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
DECEMBRE 2009

Réservez votre soirée !
14 DECEMBRE 2009

Prix national arturbain.fr
6 opérations sélectionnées
Fiches de présentations consultables
RATP - Louvain (77)
Pézennes (34)
La Rivière (38)
Trilport (77)
Parthenay (79)
Plan d'Aups Sainte Baume (83)

[Votez pour votre opération préférée](#)

Hommage à Robert Auzelle
par la ville de Coulommiers - 30 novembre

Robert Auzelle 1913 - 1993, architecte et urbaniste à la mesure des hommes
Exposition à la bibliothèque municipale
DECEMBRE 2009

Conférence à l'Institut franco-portugais et entretien avec
l'ambassadeur de France au Portugal
25 - 26 novembre

Clôture inscriptions en ligne
30 JANVIER 2010
pour le
Concours international arturbain.fr

Règlement

Séminaire
ROBERT AUZELLE
arturbain.fr
DECEMBRE 2009

14 DECEMBRE 2009
Prix national arturbain.fr

[Consulter les résultats](#)
[Lire le communiqué de presse](#)

Bourses de l'Art urbain

[Consulter les résultats](#)

Hommage à Robert Auzelle
par la ville de Coulommiers - 30 novembre
Délibération du Conseil municipal
Exposition à la bibliothèque municipale
DECEMBRE 2009

Concours international arturbain.fr
Clôture inscriptions en ligne
30 JANVIER 2010

Règlement

Bien amicalement à tous et bonnes fêtes de fin d'année !
Robert-Max ANTONI
Président



Valoriser les espaces vides oubliés

Le centre urbain et son environnement accessibles à tous

Dossier documentaire sur le thème de réflexion 2009
Prix national arturbain.fr 2009 et
Concours international arturbain.fr 2009-2010

| SUR L'ART URBAIN ET L'ETHIQUE DU CADRE DE VIE

- **L'Art urbain pour les villes de demain**
(villes nouvelles d'Ile-de-France)
2004, éd. Certu
- **L'Art urbain**, dossier documentaire
2004, éd. Certu
- **La place publique, lieu de vie sociale**
2006, éd. Certu
- **Référentiel pour la qualité du cadre de vie**
2007, éd. Certu
- **Reconsidérer le lotissement**, comme ensemble urbain à mesure humaine
2007, éd. Certu
- **Composer avec la nature**
2008, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le centre urbain et son environnement accessibles à tous**
2009, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Le Vocabulaire français de l'art urbain**
2010, éd. Certu
- **Valoriser les espaces vides oubliés**
2010, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain?**
2011, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature**
2012, éd. Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- **Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités**
2013, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **L'espace public au cœur du renouvellement urbain**
2014, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'espace public**
2015, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'art urbain**
2015, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **De l'éthique du cadre de vie**
2015, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité
- **Pour un espace public heureux, mis en valeur par la lumière et les arts**
2016, éd. Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité